

L'ACTION *nationale*

Éditorial

La Commission royale d'enquête sur les publications

Victor Barbeau

La réalité épicière

Jean-Yves Grenon

Secrétaire d'ambassade

Guillaume Untel

De quoi ont-ils peur ?

Albert Lévesque

La révolution nationaliste au pays de Québec

CHRONIQUES

L'ÉDUCATION par
Paul-Émile Gingras

Les professeurs : un problème de quantité et de qualité

LES LIVRES par
Jacques Poisson

Il fratello

LES ÉVÉNEMENTS par
François-Albert Angers

Conférence interprovinciale

L'assurance-hospitalisation

Les tristesses du mois

Une leçon par les manufacturiers canadiens

La fin des illusions

L'ACTION NATIONALE

REVUE MENSUELLE

*Directeur Intérimaire : François-Albert Angers
Comité de Rédaction : Paul-Emile Gingras
Dominique Beaudin et Patrick Allen*

L'Action Nationale, publiée par la Ligue d'Action Nationale, est un organe de pensée et d'action au service des traditions et des institutions religieuses et nationales de l'élément français en Amérique. Elle paraît tous les mois sauf en juillet et en août.

Les directeurs de la Ligue sont : MM. François-Albert Angers, président; André Laurendeau, 1er vice-président; René Chaloult, 2e vice-président; Mario Dumesnil, secrétaire; Paul-Emile Gingras, trésorier; M. le chanoine Lionel Groulx; R. P. J.-P. Archambault, S.J.; Arthur Laurendeau, Gérard Filion, Jean Drapeau, Guy Frégault, Pierre Laporte, Dominique Beaudin, Clovis-Emile Couture, Jean Deschamps, R. P. Richard Arès, S.J.; Wheeler Dupont, Alphonse Lapointe, Jean-Marc Léger, Luc Mercier, Pierre Lefebvre, Gaétan Legault, Roland Parenteau, etc.

Administration
C.P. 221, Station E
MONTRÉAL

Rédaction
8100, boul. Saint-Laurent
MONTRÉAL - DU. 7-2541

L'ABONNEMENT : \$5.00 par année
L'abonnement de soutien : \$10.00

Où trouver L'Action Nationale ?

- À MONTRÉAL :** Dupuis et Frères, 865 est, rue Ste-Catherine
Librairie Déom, 1247, rue Saint-Denis
Librairie Ménard, 1564, rue Saint-Denis
Librairie Pony, 554 est, rue Ste-Catherine
- À QUÉBEC :** Librairie Garneau, 47, rue Buade
Librairie de l'Action Sociale Catholique,
Place Jean-Talon
Librairie du Quartier Latin,
1111, rue Saint-Jean
- À OTTAWA :** Librairie Dussault, 170, rue Rideau

*Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe
Ministère des Postes, Ottawa.*

Lucien Viau et associés

Comptables Agréés

CHAS. DESROCHES, C.A.

FERNAND RHEAULT, C.A.

210 ouest, boul. Crémazie
(ÉDIFICE GRANGER FRÈRES)

DU. 8-9251

LA CIE F.-X. DROLET

FABRICANTS D'ASCENSEURS

Atelier Mécanique — Forge — Fonderie

Modelage — Soudure

Matériaux d'aqueduc et Bornes-Fontaines

245, rue du Pont,

Québec

LABONTÉ, LANDES, GROULX et LABONTÉ

Notaires

3677, rue Adam
Montréal

LA. 6-5517


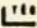
Edouard Lavoie
CL. 9-9911 président

ÉDOUARD LAVOIE Inc.

Entrepreneur général
Construction et réparation
commerciales, industrielles,
résidentielles
Vente de maisons

6556, rue Des Ormeaux
Ville d'Anjou

SERVICE DE PNEUS

 **Stadium** 

Rechapage et Vulcanisation
Accumulateurs — Alignement de roues

Eugène Turcotte
Président et gérant

1871, rue DeLorimier
LA. 4-1177

André Trudeau
Sec.-Très.

LES AMIS DE LA REVUE

BIJOUTERIE



BIJOUTERIE D'ORSAY Ltée

Importateur et tailleur
de diamants

Roger Journault, prés.

402 est, rue St-Zotique,
Montréal, CR. 9-4526

Dr Yvon Cloutier

Chirurgien-dentiste

3253 est, rue Beaubien

Bur. : RA. 2-2678

GABRIEL MILLER

Entrepreneur

Electricité et plomberie

2290, 1ère avenue, Québec

Tél. : LA. 9-3107

Fondé 1914

Victory Tool & Machine Co. Ltd.

JOS. MATHIEU & FILS

Atelier mécanique de réparations
générales

Spécialités :

Manufacturiers de convoyeurs
à rouleaux, à courroies et à chaînes
Monte-charges

236-250, Rose de Lima, Montréal

WE. 1138

LA. 2-2161

WILSON FRÈRES ENRG.

Charlebois Frères, Props.

BOIS - CHARBON

HUILE À CHAUFFAGE

2537 est, rue Notre-Dame
Montréal

CR. 4-3503

GÉRARD LEBEAU

Rembourreur d'autos, housses,
vitres, capotes d'autos.

*Le plus grand atelier
du genre au Canada*

5940, rue Papineau
Montréal

Succ. 6270 Upper Lachine

Le chasseur sachant chasser...

Chaussures
pour toute la famille

Clinique du pied

MONTRÉAL

MARC DELORME

916 est, rue Mt-Royal
LA. 1-3083

BOURBONNAIS & PEPIN

QUINCAILLERIE EN GROS
WHOLESALE HARDWARE

1575 est, rue Laurier, Montréal
LA. 6-4995

WE. 2-4955

ROLLAND GIROUX

BRÔLEURS À L'HUILE
2031, rue Saint-Antoine
Montréal

Exigez toujours les produits fabriqués par Fromage Champlain Inc. tels que Fromage Champlain et Pavillon et aussi les fameux "spreads" de table tels que Belmont, Coco, Pops Champlain et 4-As.

Fromage Champlain Inc.

J.-D. Thibault, prop.

SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

Tél. 57

ADAMS POTATO CHIPS

150, boul. des Laurentides

Pont-Viau
MO. 4-3548

HENRI L. BÉLANGER & CIE

Comptables agréés

3826, rue St-Hubert
VI. 4-3412

PAUL COULOMBE INC.

Chauffage à l'huile et au gaz
Air chaud — eau chaude
3338, rue Bélair, Montréal 38
RA. 2-8741-8246

Huile "TERO" Enrg.

Huile à chauffage

Charles Vincent Montréal
1690, rue Gilford — LA. 6-3379

LABELLE, Henri-S., F.R.A.I.C.

ARCHITECTE

3, avenue Kelvin, Outremont
RE. 8-3434



DOMPONNETTE INC.

J. BRASSARD, prés.
256 est, Ste-Catherine, Mtl.

Pépinière "Côte-de-Liesse"

Inc.

Fernand Bélisle
200, Côte-de-Liesse
Mont-Royal, RE. 8-1517

LA CIE LAVAL

Lavage de vitres

Murs, planchers, stores vénitiens, résidences, bureaux, magasins et manufactures.

Bureau: LA. 2-7982

Rés.: DU. 7-3886

8525, Henri-Julien
Montréal

UN. 1-5770

Me Luc Mercier

168, est rue Notre-Dame
Montréal

LA SOCIÉTÉ

SAINT-JEAN-BAPTISTE

des Trois-Rivières

BERNARD BENOIT

Linoleum, Stores Vénitiens, Stores de Toile, Rideaux, Draperies

11857 est, Notre-Dame,

Pte-aux-Trembles — MI. 5-5159

SANSSOUCY, Arthur

BOUCHER-ÉPICIER

3995, Hochelaga
CL. 5-2839

G.-E. HOUDE

MONTREAL OXYGENE ENRG.

4890, 5e avenue - Rosemont
LA. 4-6957

SÉGUIN, Paul-Emile

NOTAIRE

6726, St-Hubert
CR. 1-8739

LA CIE ACADIA ENRG.

ENTRETIEN DE BUREAUX

LAVAGE DE VITRES, ETC.

2125, rue Masson Street,
Montréal

LA. 2-0751

PHARMACIE MICHON

1361 est, Mont-Royal, Montréal
LA. 1-3659

- *Roland Michon, Pharmacien*

TESSO ELECTRIC REG'D.

(Paul Monastesse, prop.)

4707, rue St-Denis, Montréal
VI. 5-8505

Maison H. ROY Ltée

ÉTABLIE EN 1898

IMPRIMERIE — GRAVURE

marcel perrier, prop.

Deuil — Monuments
Faire-Part — Commercial

1419 rue St-Hubert, Montréal,
VI. 9-2448

ROY, Roméo

Specialités pharmaceutiques

Longueuil, P.Q.
OR. 9-0349

DENIS, Arcadius

AVOCAT

- 86, rue Wellington Nord
Sherbrooke, Qué. - Tél. 2-4793

LUCIEN BOULET, a.p.a.

Auditeur public accrédité

1660 Hélène Boulé, Québec

Tél. Bur. : MU. 1-4841
Rés. : MU. 3-4853

DORAIS, Jean-Louis

AVOCAT

- 57 ouest, rue St-Jacques
VI. 5-1336

WE. 5-6316

J.-M. Valade
Président

Parisian Laundry Co. Inc.

Buanderie et nettoyage
de qualité supérieure

3550, rue St-Antoine
MONTREAL

Rolland Lefebvre Electrique

Chauffage électrique **INC.**
"Electro-Heat"

- 5220, rue Garnier, Montréal
LA. 2-3986

AIMÉ GALARNEAU

ET COMPAGNIE

Comptables Agréés

- 237 ouest, Boul. Saint-Joseph
Montréal — CR. 4-2534*

ANDRÉ LA RUE, C.C.S.

Courtier en assurances

- 3450 est, rue Jean-Talon
Montréal 38 — RA. 2-1627

Mario Du Mesnil

AVOCAT

4 est, rue Notre-Dame, Montréal
UN. 6-6913

- 482, rue Victoria, Saint-Lambert
OR. 1-9295

LAVIGNE, C.-E.

Courtier d'assurances

- 3750, rue Lacombe
RE. 9-1748

THERRIEN, F.-E., avocat

Ch. 400

- 33 ouest, rue St-Jacques, Mt
VI. 2-9768

L'ACTION NATIONALE

Vol. L, Numéro 5

— MONTRÉAL —

Janvier 1961

ÉDITORIAL

La Commission royale d'enquête sur les publications

Le 16 septembre 1960, le gouvernement du Canada forme une Commission d'enquête sur les publications dont il confie la présidence à M. Grattan O'Leary d'Ottawa. Il lui adjoignit deux commissaires, M. John George Johnson de Toronto et M. Claude Beaubien de Montréal. Le but de la Commission est de faire la lumière sur la situation des revues et des périodiques au Canada, en elle-même et face à l'invasion, par les périodiques américains, du marché canadien.

Cette Commission n'est qu'une conséquence du Rapport Massey sur les Arts et la Culture au Canada et aussi du Rapport Gordon sur la situation économique du Canada. Le Financial Post (12 novembre 1960, page 7) établit que, en 1959, le total des placements étrangers au Canada atteignait près de vingt et un milliards de dollars. Sur ce total les États-Unis détiendraient près de seize milliards soit 76% du total. Les mises de fonds américaines atteignaient près de \$700,000,000, dans la seule année 1957-1958.

Cette invasion économique présente, comme la Commission Gordon l'a bien montrée, un bon côté et un mauvais côté, lequel s'il n'est pas contrôlé, peut mettre en danger tout l'avenir du Canada comme pays indépendant (cf. L'ACTION NATIONALE, janvier 1960). Mi-

litairement et économiquement, nous sommes déjà plus un satellite qu'un pays indépendant. C'est là le danger inhérent à vivre à côté d'un pays dix fois plus peuplé et vingt fois plus riche. Les Anglo-Canadiens ont laissé la situation empirer au point où elle devient troublante. Elle inquiète même les chefs d'Ottawa, parce qu'au-delà l'économique, elle atteint la culture et la volonté même du peuple de vivre comme groupe distinct.

Cette survivance culturelle était bien soulignée par le professeur Jacob Viner, de l'Université Princeton, dans une allocution à l'Université de Carleton en 1957, à Ottawa. Il disait : "Le produit américain, qu'il soit une chanson populaire, un roman à bon marché, ou une pièce de théâtre, ou une revue, aura été produit aux États-Unis, d'abord pour le milieu américain et par des artisans américains. Inévitablement, même si ce n'est pas voulu, il s'introduira au Canada des modes américaines, des attitudes morales américaines, des idées politiques américaines. Suivant le postulat que le Canadien est moulé par le cinéma qu'il voit, la musique qui accompagne ses danses, les revues et les bandes comiques qu'il lit, le programme de radio qu'il écoute, la mentalité du Canadien peut subir un lavage de cerveau subliminal. Si j'étais Canadien et si je croyais que ceci arrivait, j'en serais préoccupé et j'examinerais le problème : une solution pourrait-elle lui être apportée ?"

Le point de vue économique est assez clair. Les revues américaines au Canada jouissent, à cause de leur grand tirage d'un quasi-monopole des annonces américaines. Leurs articles ont déjà été payés à leurs auteurs par la seule édition américaine. Le Canada représente donc un profit net beaucoup plus grand qu'aux États-Unis mêmes. De

plus les lecteurs de ces revues voient surtout annoncés les produits américains qui circulent au Canada. Les produits, les goûts, les modes de vie, la politique américaine entrent en torrent au point que beaucoup de Canadiens sont mieux avertis de la politique américaine que de la politique canadienne. Ils connaissent mieux M. John F. Kennedy que M. Diefenbaker. Les industriels, commerçants et producteurs canadiens, peuvent difficilement lutter, avec leurs moyens restreints et leur public limité, contre les produits américains installés à l'intérieur. Notre population ne sait même plus distinguer entre un produit américain et un produit canadien. Elle va au produit qu'elle connaît. Et le produit mieux connu est définitivement le produit le plus annoncé. La disproportion des moyens ne permet pas une lutte égale au producteur canadien. Le consommateur canadien, dans l'avalanche, devient indifférent et un apatride économique. De cette confusion économique on passe à une confusion culturelle.

Des chiffres disent assez l'importance de cette colonisation culturelle du Canada par les États-Unis. En 1959, les revues américaines vendirent près de 163,000,000 d'exemplaires et les revues canadiennes seulement 46,000,000. Sur cinq revues vendues au Canada, quatre sont américaines. En 1959, le tirage total des revues et journaux américains d'affaires atteignait 1,220,000 exemplaires représentant près de 1,500 publications différentes. Que peuvent faire les revues canadiennes ? Comment peuvent-elles riposter aux abonnements à prix réduits que peuvent offrir les revues américaines ? Qu'il y ait une offensive culturelle de la part des États-Unis c'est assez difficile à nier quand l'on sait que le Directeur général des Postes à Washington prenait la défense des exporta-

tions de revues et journaux vers le Canada à un prix inférieur à celui exigé à l'intérieur des États-Unis, par cette déclaration : "Il faut encourager la croissance du marché mondial pour l'imprimé car celui-ci diffuse à l'étranger, la culture, les faits, et les idées américaines". Environ 75% des imprimés américains qui vont à l'étranger, arrivent au Canada. Ainsi les centrales des postes canadiennes manipulent huit tonnes d'imprimés américains pour chaque tonne d'imprimés canadiens (Financial Post, 19 novembre 1960, p. 1).

Les Américains exportent à peu près n'importe quoi. Ils ne peuvent pas exporter seulement le meilleur parce que leurs chefs et leurs tribunaux ne savent plus ce qu'est le meilleur, le propre et le sale. Sous prétexte de la liberté de presse, tout peut s'y imprimer et être exporté. La France, sous le fallacieux prétexte d'apporter sa littérature et sa culture, a toujours laissé exporter n'importe quelle production. Autant elle s'est conquise l'admiration des élites pour ce qu'elle proposait de vraiment raffiné, autant elle s'est méritée le mépris des nations étrangères pour toutes les saloperies qui sortaient de ses officines. La même chose est à se produire avec les exportations des imprimés américains. Autant leurs productions scientifiques et leurs grandes revues qui analysent la politique internationale, la finance, le commerce, etc., deviennent indispensables, autant leurs productions pornographiques accumulent du mépris. Les communisants, à la mode pharisienne, en n'appuyant que sur ces productions, n'ont pas de peine à faire croire à la décadence nord-américaine dans tous les pays du monde.

Si l'exportation n'est pas contrôlée, l'importation ne peut-elle l'être ? Il y aurait de l'arbitraire ? Évidemment,

les autorités canadiennes n'admettraient que ce qu'elles "reconnaissent" comme favorable ou utile à la population canadienne, tout comme les Universités n'admettent que les candidats venus de collèges "reconnus". Il y a un filtrage nécessaire qui reste un protectionnisme culturel indispensable. On n'ouvre pas sa maison à n'importe quelle influence.

Quant aux grandes revues, qui valent par leur information ou leurs idées, nous ne pouvons nous en passer. Il y a une connaissance de la marche du monde qui est absolument indispensable et nous ne pouvons fermer nos frontières à ces revues. Il y a le cas particulier de la revue *Time* qui peut, en quelques années, devenir la revue à plus fort tirage, même au Canada. Les quelques pages que cette revue consacre aux affaires canadiennes ne suffisent réellement pas à en faire une revue canadienne. Mais alors est-ce que la revue *MacLean*, qui est la plus grande revue canadienne, et qui est éditée à Toronto par des Canadiens, présente une atmosphère vraiment canadienne? Elle fait de réels efforts mais son public anglo-canadien ne représente qu'environ 12,000,000 de Canadiens, pas tous intéressés à savoir ce qui se passe à Toronto. La situation est difficile et parfois embarrassante.

On ne peut arrêter le flot de l'information mais peut-on forcer les annonceurs à favoriser une revue plutôt que l'autre? Peut-on imposer une taxe sur les annonces étrangères? peut-on imposer une taxe sur les annonces des succursales américaines au Canada? On le voit: le problème est très complexe. Nous regardons les Anglo-Canadiens, nous les voyons intéressés à ce problème parce qu'il menace, en même temps et également, leur culture

canadienne et leur portefeuille personnel. Nous sommes spectateurs. Devant leur nationalisme croissant nous nous demandons s'ils oseront donner les coups de barre qui s'imposent. Nous croyons qu'ils soupèsent mentalement le choc en retour de sanctions larvées et ce que leur coûterait un froncement de sourcil à Washington.

Peut-être que cette situation difficile leur fera mieux comprendre l'histoire des Canadiens français vis-à-vis eux, avec nos hésitations, nos coups de tête et notre courage à prendre des positions où nous avons consenti des pertes matérielles pour maintenir un principe.

Peut-être même vont-ils mieux comprendre notre réaction devant l'envahissement du Canada français par leurs revues traduites en français. Déjà Chatelaine est diffusé à 90,000 exemplaires et le MacLean français promet un tirage de 75,000 exemplaires, à ses annonceurs, dès sa parution en janvier. Le Journal LE DROIT a parlé de ses efforts auprès des journaux français pour que, fédérés, ils puissent produire un illustré hebdomadaire vraiment adapté au service de la communauté canadienne-française. La réponse des journaux français a varié de l'hésitation indéfinie au refus poli. L'illustré Perspectives, véritable succursale du Week-End torontois, a été la réponse, et nos journaux français, pris séparément, l'adoptent de plus en plus comme partie intégrante de leur édition de fin de semaine.

Qu'est-ce que les Canadiens français peuvent penser de ces revues et journaux anglo-canadiens traduits à leur usage ? Nous assistons ici à un même phénomène. Comme les Canadiens français ne possèdent que 10% des entreprises canadiennes dans le Québec, leurs revues ne peuvent pas compter autant sur les revenus d'annonces que

les revues anglo-canadiennes. Et cela crée des problèmes financiers qui ont leur retentissement en problèmes de présentation, en problèmes de pages et en problème de paiements inférieurs aux auteurs. Bref, l'excellente revue *Actualité*, entièrement canadienne-française, au tirage d'environ 140,000 exemplaires, pourra-t-elle progresser, chercher la collaboration de nos auteurs devant l'offensive "traduction" des Anglo-Canadiens? Il y a un esprit français, il y a des préoccupations françaises, il y a des goûts français qui peuvent être étouffés par simple omission, par simple refus de prendre parti, par simple non-croissance de notre esprit français. Autant que le corps, l'esprit doit être alimenté, sinon il dépérit. À ne lire que des récits traduits ou conçus en dehors de tout contexte canadien-français, l'esprit se dévitalise en ses forces vives. Nous aurons des esprits qui sont au courant d'un tas de faits mais qui ne savent plus réfléchir à la française et qui ne savent plus réagir comme des canadiens français. Au fond, c'est un profond manque de respect de nous-mêmes. Une dévitalisation en profondeur.

Quelle doit être notre réaction? Nous ne sommes pas contre les Anglo-Canadiens qui conçoivent le Québec comme un marché nouveau, capable d'être conquis. Mais ils nous arrivent avec leurs idées. Inévitablement ils rêvent de nous faire à leur image et à leur ressemblance. Ils nous veulent "conditionnés" à leur culture. Leurs traductions et leur choix d'articles demandés à nos propres auteurs ne pourront pas développer une mentalité vigoureusement canadienne-française. Insensiblement, au lieu de développer notre originalité ethnique, ils développeront l'esprit de masse. Exactement comme les revues américaines dans leur propre milieu.

Nous demandons à toutes nos revues, à tous nos journaux, à toutes nos associations, à toutes nos écoles et à tous nos chefs responsables d'encourager nos revues, nos auteurs, nos annonceurs. Que nos gens et nos maisons d'affaires annoncent dans nos revues. Il y a là une interaction nécessaire dont, à la longue, bénéficiera la nation et chacune de nos entreprises. Ce n'est pas parce que nous voulons ostraciser les Anglo-Canadiens que nous donnons ce mot d'ordre mais c'est parce que nous voulons vivre. Il s'agit d'une conception de l'homme. Il s'agit d'une conception de la vie. Tous nos imprimés responsables doivent en assumer non seulement la défense mais aussi la promotion. M. Lesage, premier ministre de la province de Québec, s'est aussi révélé le chef de la nation canadienne-française lorsqu'il a dit le 20 août dernier, en parlant des initiatives françaises des Anglo-Canadiens: "Ce n'est pas là un produit original de notre culture mais une adaptation qui est presque une traduction. Ces initiatives ne sont pas la marque de notre culture. La culture d'un peuple est un jaillissement, un effort personnel et non pas le sous-produit d'une autre culture ou le fruit de l'effort des autres."

Quand donc refuserons-nous d'être des éponges, c'est-à-dire d'être des esprits qui empruntent et s'imprègnent de tout ce qui les entoure, sans jamais assimiler, sans jamais produire de l'être conforme à notre être. Au style "éponge" substituons un appel à la création, en conformité avec notre être national, fruit de nos efforts.

Le secrétaire de la rédaction

LA RÉALITÉ ÉPICICIÈRE

par Victor Barbeau

On s'est quelquefois étonné du voisinage, du commerce de la littérature avec l'épicerie. L'étrangeté n'est que dans les mots. De l'une à l'autre existent d'étroites correspondances. Des temps les plus reculés, en fait depuis Homère, la bonne chère a toujours inspiré les belles-lettres. Il s'est même rencontré, au dix-huitième siècle, un poète, l'abbé Delille, qui a mis en vers presque tout le potager, qui a chanté la fève de Moka (le café), la feuille de Canton (le thé) et l'onctueux cacao qu'embaume la vanille. Un des esprits les plus inventifs et les plus clairvoyants du dix-neuvième, Fournier, n'a-t-il pas, pour sa part, imaginé un système économique-social fondé sur la gourmandise, mère, à l'en croire, de toutes les vertus ? Je ne crée donc pas un précédent en m'associant à l'épicerie pourvoyeuse de tant de délicatesses de la bouche. Les réflexions qu'elle m'inspire après vingt-trois ans d'intimité ne sont cependant pas, et je le regrette, d'ordre poétique ni d'ordre romanesque. Si paradoxal que cela puisse paraître, elles sont tout bourgeoisement d'ordre moral.

Il existait jadis, à Montréal, deux sortes d'épiceries. Les unes, les plus nombreuses, les épiceries de paroisse; les autres, quatre ou cinq au plus, les épiceries de luxe, dépositaires des produits importés les plus fins.

Les épiceries de paroisse ne recherchaient ni l'abondance ni la diversité. Il arrivait même, sans que ce fût la règle, qu'elles ne fussent pas exemplairement propres. Selon l'hygiène du temps, les clients goûtaient au beurre,

au fromage, à la crème, au sirop d'érable, palpaient les fruits, les légumes et ne trouvaient pas à redire qu'on enveloppât le pain dans de vieux journaux empilés sous le comptoir. Le service était lent, lent comme l'était lui-même le rythme de la vie, mais il se prolongeait de sept heures du matin à onze heures du soir. On s'attardait volontiers. On bavardait, on papotait. L'occasion s'y prêtant, on jouait même aux dames.

On passait au crible tous les événements. On faisait et défaisait les élections. Les nouvelles du quartier, naissances, décès, accidents, départs, mariages, querelles d'ivrognes s'y débitaient en vrac comme la farine, les pâtes alimentaires. Les épiceries étaient de véritables maisons du peuple. On s'y sustentait, on s'y renseignait et on s'y récréait. Avait-on besoin d'urgence d'un ouvrier qualifié ou d'un simple manoeuvre, qu'il suffisait de s'en ouvrir à son épicier pour en trouver un tout de suite. Le mot "service" n'appartenait pas encore au vocabulaire du commerce. Personne ne le prononçait et encore moins s'étalait-il aux devantures des magasins, mais la pratique en était familière à tous.

En ce temps qui n'est pas si lointain, les Montréalais menaient une existence plutôt frugale. Même les gens qui avaient du bien ne déliaient pas à la légère les cordons de leur bourse. Le gaspillage ne date, à dire vrai, que de l'avènement des nouveaux-riches et jusqu'à la guerre de 1914 l'espèce en était à peu près inconnue. Auparavant il y avait des familles à l'aise, nos vieilles rues bourgeoises en gardent le souvenir, mais d'une aisance relative si l'on songe à toutes les charges mondaines, domesticité, équipage, réceptions, qu'imposait l'honneur ou la vanité du nom.

Quant au gros du peuple, il n'avait pas, lui, la vie facile, faute d'un travail continu et rémunérateur. C'était — combien s'en souviennent ? — le temps où l'on disait de la neige qu'elle était la manne des pauvres. Des centaines et des centaines de familles en attendaient, en effet, leur pain chaque hiver. Personne, néanmoins, ne mourait de faim pour cela. Grâce sans doute aux oeuvres de charité, dirigées avec plus de coeur que de science et, partant, d'autant plus humaines, mais grâce principalement aux petits épiciers. On a beaucoup médité du crédit. Économiquement, c'était peut-être une erreur. Socialement, c'était sûrement un bien. Le mal existe toujours. Il a empiré, mais le bien qu'il comportait autrefois n'existe plus. Le petit épicier rendait service, un service personnel à des gens qui lui étaient connus et qu'il savait être dans la gêne, parfois dans la misère. Il courait un risque — le lui a-t-on assez reproché ? mais dût-il, en fin de compte, y aller de sa poche, il était exceptionnel qu'il s'y dérobat.

C'est que le commerce, pas plus que la clientèle, n'était, à cette époque, anonyme ainsi qu'il l'est devenu depuis. Il était fait, au contraire, de relations cordiales, sinon intimes. Le consommateur, au comptant ou à crédit, était, si je puis dire, de la maison et non un visiteur de passage. On savait ce qu'il était, ce qu'il faisait et on n'ignorait rien de ses goûts. On avait affaire à un homme et non simplement à un estomac. Or, manger n'a jamais été chez nous une grande source d'embarras. Nos besoins sont plutôt modestes, voire rudimentaires. Ils l'étaient en tout cas en ce temps-là pour le commun du peuple. On ne lui avait pas encore appris à s'empiffrer chez les Chinois, les Grecs, les Italiens, les Juifs, aujourd'hui

pourvoyeurs de nos fringales exotiques. On mangeait, sauf de rares exceptions, chez soi, en famille, des plats faits à la maison et non pas cuisinés d'avance dans des établissements industriels qui auraient, à les en croire, hérité des meilleures recettes de nos grands-mères.

Si elle n'était pas toujours un art, la cuisine était une occupation dont la femme s'enorgueillissait comme de l'une des plus belles prérogatives de son sexe. Elle savait préparer ses glaçages, ses confitures, ses gelées, ses marinades. Elle n'était pas une illettrée manuelle, une simple et soumise ménagère. Elle était une artisane. Pour satisfaire ses besoins, exciter sa fantaisie, les épiceriers se contentaient du strict nécessaire, de l'essentiel, c'est-à-dire de produits en vrac, de produits primaires auxquels venaient s'ajouter, à l'occasion des fêtes, quelques articles de choix, noix, fruits confits ou fruits nature. Tout faire soi-même, tout tirer de son propre fonds était alors non pas la servitude, comme veulent le faire croire, les profiteurs industriels, mais l'apanage, si modeste qu'il fût, de la femme.

Et la première guerre est venue. Elle a inspiré bien des craintes. Les plus fondées ne sont pas celles qu'on redoutait le plus. Abstraction faite des pertes de vie, la guerre de 1914 nous a coûté plus cher du point de vue social que du point de vue financier. De ce jour, Montréal qui, en réalité, n'était qu'une grande bourgade à peu près homogène quant à ses origines ethniques, à ses moeurs, s'est soudainement transformée en une ville industrielle et cosmopolite. Du coup, notre mode de vie s'en est trouvé bouleversé. Parce qu'il était abondant et facile, l'argent a perdu cette sorte de respect craintif dont on l'avait jusque là entouré. On s'en est cru indépendant,

libéré. On l'a dépensé sans compter, insoucieux de l'avenir comme du présent.

Les premières à profiter de ce gaspillage n'ont pas été, il va sans dire, les épiceries. C'est vers cette époque, cependant, que la femme, incapable de concilier ses occupations de ménagère avec ses occupations d'ouvrière, commença à se délester d'une partie de ses tâches domestiques en les faisant exécuter à l'extérieur. C'est à cette époque, pareillement, et pour les mêmes raisons, que se détendirent, avec les conséquences que l'on sait, les liens de famille. En contre-partie de la vie à l'usine s'offrait la vie dite de plaisir. Sans qu'on y prit garde et sans que s'en alarmassent les moralistes du temps, tout un passé s'écroulait entraîné par des forces imprévisibles et dont personne ne songea à endiguer la violence. Il avait suffi d'une première vague de prospérité pour nous abandonner à la dérive de nos appétits et de nos instincts. À la seconde, celle de 1939, il n'y eut pas davantage l'ombre d'une résistance. D'ailleurs, laquelle aurions-nous pu offrir au sortir de ce ramollissement des cœurs et des volontés qu'avait été la dépression économique, cette "grande noirceur" du vingtième siècle ?

C'est dans ce cadre que se situe la réalité épicière. Jusqu'à la guerre de 1914 le petit et le moyen commerce étaient presque exclusivement exercés par les nôtres. Il n'y avait pas alors de boulangeries, de laiteries, de boucheries, d'épiceries géantes. Tout était aux dimensions de notre pouvoir d'achat. Une fois celui-ci accru, soit au lendemain des hostilités, apparurent les premiers magasins à succursales. Comme ils n'étaient ni notre invention ni notre propriété, ils prospérèrent très rapidement. La population en fut aussitôt dupe. Il fallut une enquête

fédérale pour la convaincre, l'espace de quelques mois, qu'on la trompait sur la qualité, sur le poids, sur la monnaie sans lui offrir en retour aucune des compensations, crédit, livraison à toute heure, que depuis un temps immémorial lui consentaient les petits marchands. Les témoignages irrécusables de l'enquête Stevens n'empêchèrent pas de se créer le mythe que plus un établissement est vaste et clinquant, plus il a à coeur les intérêts de ses clients. De nos jours, c'est tout juste si les capitalistes qui les exploitent ne prennent pas rang parmi les agents du bien commun, les bienfaiteurs de la société. Quoiqu'il en soit, on mit beaucoup de temps à comprendre les conséquences que cette concentration du commerce devait avoir sur notre condition nationale. Quand on s'en avisa, il était trop tard. Les miroirs, les couleurs pastel, les primes avaient conquis l'opinion publique. Aux magasins à succursales succédèrent les "super-marchés" bientôt eux-mêmes détrônés par les "centres d'achat", châteaux forts de la nouvelle féodalité financière.

Anonymes dans leurs structures, ces entreprises sont, par surcroît, impersonnelles dans leur exploitation. La part de l'homme y est réduite à néant. Ce sont des robots qui veillent à leur fonctionnement, des robots qui tiennent la caisse, des robots qui garnissent les étagères et des robots qui découpent les viandes. Pour l'heure, des robots en chair et en os mais qui, grâce à l'électronique, feront place, un jour prochain, à d'authentiques automates. Et cette déshumanisation s'étend jusqu'à la foule qui s'y presse.

À l'automatisme de la pensée, si bien entretenu par les journaux, la radio-télévision, correspond l'automatisme de l'alimentation. Si bien qu'une fois l'automatisation du

travail parachevée, l'automatisation de la sécurité sociale poussée à ses extrêmes limites, l'automatisation des loisirs complétée, il ne restera plus à l'homme qu'une seule liberté. Non pas celle de choisir le médecin qui l'aidera à mourir, car cela lui sera sans doute également refusé par l'État despote, dont rêvent nos apprentis socialistes, mais la liberté de sombrer dans l'absurde ou le désespoir. Et ainsi Sartre aura eu raison.

La progression matérielle, le gigantisme du commerce de l'alimentation est en fonction inverse du progrès du goût et de l'art culinaire. Phénomène analogue à celui dont nous sommes témoins dans l'enseignement où plus on ajoute aux matières, aux manuels, plus se raccourcissent les intelligences. La multiplicité des produits n'est qu'un piège tendu à la paresse, à l'inertie des consommateurs. Sous prétexte de variété, on les condamne à la plus médiocre banalité. La cuisine, d'ailleurs appelée "cuisinette", ce qui en dit long sur l'évolution des moeurs, n'est plus qu'un lieu, qu'un placard, qu'un réduit où l'on réchauffe en vitesse des aliments fabriqués en série pour des êtres en série. C'est la table d'hôte nationale. Il n'y manque ni les chiens ni les chats car eux aussi ont leurs menus standardisés. L'art le plus personnel est en quelque sorte prolétarisé. Or, et c'est le point essentiel, cette uniformisation par le ventre n'est que le prolongement, la suite de l'uniformisation par les cerveaux.

Celui qui obéit aux suggestions, aux mots d'ordre de la publicité est celui-là même qui cède aux pressions qu'exercent sur lui, du point de vue des idées, les journaux, les magazines, le cinéma, la radio-télévision. Incapable de se défendre contre la réclame, surtout mise en musique, comment pourra-t-il résister à la propagande

idéologique quand elle se pare faussement du nom d'éducation des adultes ? Ce qui se passe dans les épiceries n'est donc que la transposition au plus bas niveau de ce qui passe à la lecture des imprimés ou devant le spectacle de l'écran. Déjà, la personnalité ne comptait pas pour beaucoup dans notre milieu. À cette heure, le grégarisme s'étend du cerveau à l'estomac. Le cycle est complet. Le tout fait, le tout préparé d'avance conditionne notre façon de vivre. Rien n'est plus mal porté et supporté que de ne pas penser, de ne pas parler comme tout le monde si ce n'est de ne pas manger et de ne pas s'amuser comme tout le monde. Le troupeau nous cache l'individu.

Déshumanisée, impersonnelle, automatique, la réalité épicière est, enfin, artificielle. J'entends par là qu'elle n'est pas, pareille à la faim, à la soif, l'expression d'un instinct, d'un besoin réel, incoercible. Elle est l'oeuvre de magiciens, de sorciers dont l'art consiste à convaincre la multitude qu'il manque à son contentement, son bonheur, une poudre à laver, une céréale, que sais-je, dont elle doit combler son plus secret désir sous menace d'être vieux jeu, retardataire. De la sorte se subdivisent à l'infini, sans que l'on puisse jamais, les yeux bandés, différencier l'une de l'autre, les variétés innombrables en lesquelles les femmes mettent toute leur complaisance. Pour se parer, elles obéissent à la mode, et plusieurs y trouvent leur compte. Pour se nourrir, elles obéissent à la réclame. Sur une note ou sur trois notes, elles emboîtent aussitôt le pas et se rendent en pèlerinage offrir leurs économies à leur nouvelle idole.

Une société se réfléchit dans toutes ses institutions. Le spectacle des magasins à succursales n'est pas, de ce point de vue, précisément édifiant. Qu'est-ce qui guide

les caravanes d'oies satisfaites qui s'y acheminent ? L'instinct grégaire, le trompe-l'oeil de l'abondance, l'hypnotisme de la publicité et l'illusoire recherche du bon marché. L'homme se fuit jusque dans la rue. Les foules attirent les foules par leur chaleur animale. Même si l'on a peu à dépenser, on aime à se repaître de la vue de l'opulence. Les magasins fourmillent de gens qui promènent ainsi leurs convoitises d'un comptoir à l'autre sans pouvoir en satisfaire aucune. Qu'importe ! La tentation n'est-elle pas aussi un plaisir ? Pour économiser quelques sous, quelle fatigue, quelle dépense de temps, de forces, de patience, ne consent-on pas ! Sans généraliser à l'extrême, il apparaît donc que le phénomène des grands marchés d'alimentation relève beaucoup plus de l'ordre psychologique de l'ordre économique.

J'y vois, pour ma part, la capitulation, le mot n'est pas trop fort, de l'individu devant la masse. Plus on crie à la liberté, plus on accepte de contraintes, de tyrannies. L'homme est à la fois cerné et investi par l'État et les institutions. Loin d'être le moteur, le roi de toute activité, de toute production, comme l'affirment les économistes libéraux, il en est le jouet, l'esclave. De quelle autorité jouit-il ? À qui et à quoi commande-t-il ? Quand le consulte-t-on sur ses goûts, ses préférences, ses besoins ? Les timbres-primés qu'on lui offre en tribut ajoutent à sa dérision. Avec l'argent de qui les paie-t-on ? Le sien et, Jocrisse incorrigible, il s'en flatte et s'en réjouit.

En face de l'amoncellement de marchandises de toutes sortes, à peu près toutes semblables sous différentes étiquettes, il se gourme, il bombe la poitrine. Un choix s'impose de toute nécessité. Comment va-t-il le faire ? Selon quelles connaissances, quelles normes ? Que lui

a-t-on appris de la valeur et de la qualité des produits ? De qui tient-il sa science de la chimie alimentaire ? Lui qui, par son droit de vote, décide de la politique d'un pays est l'être le plus démuni, le plus ignorant quand il a à choisir entre deux soupes en conserve. S'il s'y décide, c'est tout simplement qu'on lui a soufflé, au préalable, laquelle prendre. Dans une sorte de somnambulisme mental, il opte pour celle dont on lui a le plus rebattu les oreilles. Le prétendu roi de la création n'est, en vérité, qu'un fantoche dont le seul rôle est de consommer donc de détruire.

N'est-ce pas là le propre de la condition humaine ? Oui, le propre de ceux qui se refusent à la raison, à l'effort, à la discipline, à la liberté. Le propre des rois fainéants, des rois soliveaux. La consommation est un acte purement animal et personne n'a de mérite à y satisfaire. Se nourrir ne suffit pas à différencier l'homme de la bête, encore que celle-ci ne mange que ce qui lui convient et jamais en quantité telle qu'il lui faille corriger ses excès.

Cette même consommation, pourtant, une fois ordonnée en vue d'un idéal commun, et la grandeur de son peuple en est un; une fois soumise à une fin sociale, et la justice en est une; une fois spiritualisée par une commune fraternité, cette consommation prend aussitôt une valeur inappréciable. De ce qui n'était que destruction, elle fait une richesse. De ce qui n'était qu'anarchie, elle fait un ordre rigoureux et équitable.

Lorsque les pionniers de Rochdale fondèrent la première coopérative de consommation, à quoi visaient-ils ? Leur premier objet était évidemment de remédier d'abord

à la misère, à la détresse en se portant au secours de leurs frères. À cela la philanthropie aurait pu suffire. Pourquoi ne s'en sont-ils pas contentés ? Parce qu'ils savaient d'expérience que la charité, si étendue qu'elle soit, n'est jamais mieux qu'un palliatif, qu'un adoucissement. En soi, elle ne résout rien, ne règle rien. Elle allège, elle console, elle pare au plus urgent, voilà tout. Associer des appétits n'aurait donc pas eu de lendemain. Associer des volontés et des coeurs en a eu un : la coopération.

Pour la première fois dans l'histoire, des hommes ont ainsi transformé en un acte raisonné, réfléchi, méthodique le geste le plus banal, le plus courant, celui de se nourrir. Ils prenaient en mains leur propre destinée et c'est ce en quoi le coopérateur se distingue du simple consommateur. Par sa fidélité, il défend son autonomie et celle de ses semblables.

L'homme pensant, l'homme est donc le joint par lequel la littérature communique avec l'épicerie. Un homme qu'éclaire une flamme d'idéal. Un homme qui se sait et se veut solidaire de son prochain. Un homme qui refuse de n'être qu'un numéro d'ordre. En bref, un homme dont les appétits ne font pas taire en lui les voix du coeur et de la raison. Au delà des apparences de son prosaïque décor, la coopérative représente une part d'humain, la plus grande et la plus belle de toute l'activité économique. Elle seule, pour parler la langue de Péguy, nous permet de travailler dans le temporel afin d'arracher l'avenir aux tyrannies temporelles.

Secrétaire d'ambassade

par Jean-Yves Grenon

Dernière venue dans nos professions libérales au Canada, la diplomatie est cependant vieille comme le monde. Depuis les temps reculés où Salomon lui-même y faisait allusion (chapitre XXV des *Proverbes*), le mot diplomatie signifie, au sens large, commerce et négociations pour maintenir entre les hommes la concorde et la prospérité. En effet, les nations ne peuvent plus s'isoler et l'interdépendance des États, dont le dominicain espagnol François de Vitoria fut au XVI^e siècle l'un des premiers avocats, est aujourd'hui partout reconnue. L'existence d'une société juridique internationale, que ce grand précurseur fondait sur le Droit des Gens (*jus inter gentes*), est même devenue une conception universelle qui brisa les cadres étroits du moyen âge et dépassa les limites des peuples civilisés pour devenir l'idéal moderne d'une organisation de nations embrassant l'humanité toute entière et dont les membres auraient les mêmes droits et les mêmes devoirs.

Comme on le sait, c'est au Ministère des Affaires extérieures que revient principalement la responsabilité de représenter notre pays à l'étranger, de formuler la politique étrangère canadienne et d'en coordonner la mise en oeuvre sur le plan national. C'est dans le cadre de l'expansion accélérée des relations internationales et de l'évolution du statut du Canada qu'en 1909 Sir Wilfrid Laurier faisait adopter un arrêté-en-Conseil créant le Ministère des Affaires extérieures comme service distinct du Gouvernement. Le statut international du Canada ayant été reconnu à la Conférence de Paris en 1919, le Ministère devint vite un des symboles de la souveraineté canadienne. En 1939, il n'y avait toutefois qu'une poignée de secrétaires à Ottawa

et à peine 7 missions diplomatiques à l'étranger. En 1946, le portefeuille des Affaires extérieures, jusque là détenu par le Premier Ministre, était confié à un ministre distinct, le Très Honorable Louis Saint-Laurent. Depuis une quinzaine d'années, le Ministère a connu une expansion extraordinaire et le Canada compte maintenant 55 postes diplomatiques ou consulaires, c'est-à-dire dans la plupart des capitales du monde. Cette formidable expansion, qui d'ailleurs se poursuit encore, a entraîné tout naturellement l'augmentation très rapide des effectifs qui sont passés de 107 "agents du service extérieur", comme on désigne les diplomates canadiens en 1945, à 333 en 1960. Exposons les grandes lignes du fonctionnement de ce Ministère, et tout particulièrement le travail et la vie du jeune secrétaire d'Ambassade tant à Ottawa qu'en poste à l'étranger.

I — À Ottawa

Traditionnellement, comme on le sait, la carrière diplomatique était considérée, surtout dans les vieux pays, comme une espèce de "chasse gardée", à laquelle n'avait accès que les fils des familles de la noblesse et de la haute société non dépourvus de moyens financiers personnels importants. On peut dire qu'au Canada cette tradition n'a pas marqué notre jeune service diplomatique. Au contraire, chez nous, on accède au Ministère des Affaires extérieures par voie d'un concours, tenu selon les règlements de la Commission du Service Civil, et qui a la réputation d'être assez difficile. De 15 à 20 candidats sont admis chaque année; ils viennent de tous les coins du pays et de toutes les classes de la société. Le baccalauréat est exigé, avec de préférence une spécialisation post-universitaire en sciences politiques, ou en économique, en droit, en histoire ou autres disciplines connexes. Les femmes sont ad-

mises au concours sur le même pied que les hommes et quelques unes sont en train de se faire une brillante carrière dans ce domaine.

Le novice qui arrive au Ministère doit tout d'abord s'initier à son organisation, au sommet de laquelle se place naturellement le Ministre. C'est lui qui est responsable, vis-à-vis du Parlement et du pays, des décisions prises ou des déclarations et des dépenses faites par le Ministère. Vient ensuite le sous-ministre, qui lui est un fonctionnaire choisi personnellement par le Premier Ministre. Il est le conseiller principal du Ministre. Il peut, de sa propre initiative, prendre des décisions dans le cadre d'une politique générale déjà approuvée par le Conseil des Ministres, et il a la responsabilité de coordonner l'action des divers services et divisions du Ministère, et enfin il doit s'assurer que les décisions prises, surtout si elles engagent une responsabilité financière, ont été autorisées par le Parlement. Le sous-ministre s'appuie à son tour sur son adjoint et trois sous-ministres pour l'aider dans son travail de coordination et d'administration et de liaison avec le Gouvernement. Pour leur part, chacun de ces hauts fonctionnaires coordonne les activités de plusieurs divisions du Ministre. Il existe plusieurs division géographiques : l'Amérique latine, le Commonwealth, les États-Unis, l'Europe, l'Extrême-Orient et le Moyen-Orient. Les directeurs des divisions sont des spécialistes ayant un rang élevé. Ils sont assistés d'un certain nombre de conseillers et secrétaires, qui pour la plupart ont passé quelques années dans une ambassade. Le rôle des divisions géographiques consiste à envoyer les instructions aux missions et à utiliser les renseignements qu'elles en reçoivent. Elles sont aussi appelées à donner leur avis sur les aspects politiques des questions

économiques, juridiques, consulaires et autres dont s'occupent les divisions fonctionnelles. Le Ministère compte en effet plusieurs divisions dites fonctionnelles. Parmi ces divisions il y a celle chargée de la liaison avec la Défense et la Division des Nations Unies. La division du protocole maintient la liaison avec les ambassades étrangères à Ottawa et les consulats au Canada. La division d'information est chargée de faire connaître le Canada et la politique étrangère en facilitant le travail d'information de nos ambassades. La division économique, l'une des plus importantes, traite de l'aspect financier, économique et commercial de nos relations avec l'étranger et se tient en rapport constant avec les Ministères du Commerce, des Finances ainsi qu'avec la Banque du Canada. La division juridique joue le rôle de conseiller dans le domaine du droit international au développement duquel le Canada attache une importance particulière; son service des Traités s'assure que nos accords soient rédigés en bonne et due forme, conclus selon la pratique internationale et la procédure constitutionnelle, publiés au "Recueil des Traités" du Canada et des Nations Unies et déposées au Parlement. Le service des Traités est aussi appelé à donner son avis sur l'interprétation des traités. La Division consulaire défend les droits et protège les intérêts des particuliers et des sociétés canadiennes à l'étranger et, en général, veille à la protection de nos ressortissants. Une autre Division s'occupe de recruter et de former le personnel et de préparer les nominations à l'étranger et à Ottawa. C'est là une tâche parfois difficile et ingrate. De plus il faut mentionner la Division des recherches historiques et celle chargée de coordonner l'administration. Trois divisions se partagent le travail administratif : il s'agit de la Division des Finances, la Division des Biens et fournitures et la Division des Services

administratifs. Il existe aussi bon nombre de services auxiliaires indispensables au fonctionnement du Ministère, tel le chiffre, la traduction, la bibliothèque, le service de presse, et j'en passe.

En arrivant au Ministère, le jeune secrétaire, après avoir prêté le serment d'allégeance et d'office, est affecté à l'une des divisions géographiques ou fonctionnelles et il met tout de suite la main à la pâte sous la direction d'un collègue plus expérimenté. Si les travaux qu'on lui confie au début sont généralement de caractère routinier, j'en connais dont la tâche est plus lourde, comme celle, par exemple, de coordonner la préparation et de rédiger la lettre d'instructions qui est généralement remise à un ambassadeur avant qu'il gagne son nouveau poste. Il n'est pas toujours facile pour un étudiant frais émoulu de l'université de travailler avec des dossiers parfois volumineux, et de s'initier à la procédure et au style administratif qui est de rigueur dans les documents officiels. Il faut aussi apprendre à préparer un Mémoire pour le Cabinet et dresser les procès-verbaux des nombreuses commissions inter-ministérielles qui fonctionnent à Ottawa. Le travail exige beaucoup de précision et de rapidité, ce qui prépare bien le futur secrétaire d'ambassade à la rédaction de ses dépêches de l'étranger. Tout en continuant leur initiation par le travail dans les divisions, les nouveaux secrétaires suivent en plus une série de conférences destinées à leur faire connaître le travail des autres divisions et des autres Ministères. Le Ministère des Affaires extérieures joue en effet un rôle important de coordination avec les autres Ministères, ce qui suppose, chez les fonctionnaires, une certaine connaissance de leurs domaines respectifs. En rencontrant les hauts-fonctionnaires des autres Ministères,

l'apprenti-diplomate s'habitue à envisager les problèmes sous leurs aspects généraux et en fonction de l'ensemble de la réalité canadienne. Enfin, comme les autres fonctionnaires les "agents du service extérieur" sont des serviteurs du public, qui travaillent dans l'anonymat et qui ne sont liés aux intérêts ou à la fortune d'aucun parti politique.

Au terme d'un stage d'un an ou deux à Ottawa, le moment émouvant approche où le jeune secrétaire connaîtra sa destination, son premier poste à l'étranger. Le jeune homme qui choisit cette carrière est un peu comme un missionnaire, il doit être prêt à aller dans n'importe quel pays où le Canada a jugé bon d'avoir une mission diplomatique. Certains candidats manifestent des aptitudes spéciales pour tel genre de travail ou pour telle région du monde. C'est pourquoi ils sont invités périodiquement à faire connaître leurs préférences touchant les postes ou le travail et, bien entendu, dans la mesure où les besoins du service le permettent, le Ministère tient compte de ces indications personnelles, qui généralement permettent d'utiliser chaque fonctionnaire dans la tâche ou la région du monde pour laquelle il est probablement le plus doué. Avant de partir le futur secrétaire d'Ambassade doit naturellement passer quelque temps dans la division qui a le plus de relations avec son prochain poste. De plus, s'il possède déjà bien les deux langues officielles du Canada, il profite des derniers mois à Ottawa pour apprendre, aux frais du Ministère, les rudiments de la langue du pays de sa future résidence. Celui qui arrive à maîtriser la langue du pays possèdera, dans son jeu, un atout de premier ordre.

II — À l'étranger

Alors qu'à Ottawa, le secrétaire est chargé d'un travail de bureau essentiellement analogue à celui qui se fait dans

les autres Ministères, à l'étranger ses fonctions et sa vie changent presque radicalement. Si on voulait résumer le rôle du diplomate à l'étranger, on pourrait dire qu'essentiellement il consiste à *représenter*, à *protéger*, à *renseigner* et à *négocier*. Ce sera là, en gros, le rôle du jeune secrétaire, à son niveau bien entendu, et sous la direction du conseiller et de l'ambassadeur lui-même.

a) Représenter :

Si à Ottawa il n'était qu'un simple fonctionnaire, au poste le jeune secrétaire a un caractère représentatif, avec toutes les obligations et les avantages que cela comporte. On peut dire que le jeune attaché d'Ambassade représente le Canada dès la frontière de son nouveau poste et en premier lieu auprès de l'employé de douanes qui examinera son passe-port rouge et le laissera passer sans toucher à ses valises. Et dès cet instant-là, le jeune secrétaire devra toujours se souvenir que pour bien des gens il est le "Canadien", parfois le premier Canadien qu'ils ont l'occasion de rencontrer. Bien souvent la plupart des gens dont il fera la connaissance jugeront le Canada et les Canadiens, leur comportement, leurs idées, leurs habitudes, d'après le spécimen que le jeune secrétaire mettra sous leurs yeux. C'est pourquoi, en toutes circonstances, il doit être fidèle aux meilleures traditions de notre pays. S'il agissait autrement ce serait sans profit; son attitude ne serait pas tenue pour sincère, et elle ne lui vaudrait que mépris. Pour représenter son pays à l'étranger, il importe avant tout, de ne pas cesser de le bien connaître, d'en suivre l'évolution économique ainsi que les grandes questions de politique intérieure qui, de nos jours, comme vous le savez, sont étroitement liées à la politique étrangère. Le jeune secrétaire, qui commence sa vie de nomade, vivra souvent loin

de son pays qui pourtant l'accompagne partout et sous toutes les latitudes, il restera solidaire de ses compatriotes, puisque c'est en leur nom qu'il agit et qu'il parle.

b) Protéger :

En plus de représenter son pays, le diplomate doit à l'étranger protéger les intérêts, grands et petits, de ses compatriotes et de leur personne. Il se doit d'aider non seulement les Canadiens qui sont en résidence dans le pays de son poste mais aussi les compatriotes de passage. Dans certains postes, chaque jour les visiteurs viennent présenter leurs problèmes à l'Ambassade. Si le jeune secrétaire sait bien les recevoir, il peut accomplir une besogne utile aux intéressés ainsi qu'à lui-même, car les Canadiens de passage, notables ou simples touristes, apportent habituellement des nouvelles fraîches du pays et constituent, en quelque sorte, un lien immédiat, et je dirais indispensable, avec le Canada. Pour sa part le jeune attaché pourra dans nombre de cas offrir son concours en les mettant au courant des derniers événements politiques du lieu, en les éclairant d'un mot sur les opinions et les tendances des personnalités étrangères qu'ils viennent peut-être rencontrer pour des raisons d'affaires. Les Canadiens ont droit à la protection de l'Ambassade dans bon nombre de circonstances. C'est ainsi que le jeune secrétaire, qui habituellement fait aussi fonction de consul ou vice-consul, fera parfois les démarches nécessaires pour que nos ressortissants soient admis à ester en justice ou, selon le cas, à bénéficier d'un visa de séjour, d'un permis de travail; ou autres avantages généralement consentis aux étrangers. Faut-il dire que si un de nos ressortissants a un démêlé avec la police, il arrive souvent que l'Ambassade soit amenée à le tirer d'un mauvais pas. L'Ambassade peut aussi porter se-

cours à un compatriote qui doit être hospitalisé d'urgence, ou pour lequel on doit faciliter le rapatriement grâce à des fonds spéciaux prêtés sur l'autorisation expresse d'Ottawa. La plupart des cas obligent l'Ambassade à prendre une décision rapide. Le travail de protection consiste aussi à assurer l'application du régime juridique régulier aux investissements ou autres intérêts canadiens dans le territoire du ressort de l'Ambassade. Enfin, c'est le consulat qui délivre le "certificat de coutume" généralement requis pour le mariage des Canadiens à l'étranger. Faut-il ajouter à ce sujet que le jeune secrétaire devient parfois le confident des jeunes Canadiens qui ont des difficultés d'ordre sentimental, pour lesquelles hélas ! la protection consulaire n'est habituellement pas d'un grand secours.

c) Renseigner :

Le rôle du diplomate ne se limite pas à représenter son pays et à protéger les intérêts de ses compatriotes. Il a aussi pour mission de renseigner son gouvernement sur la situation du pays où il se trouve et sur les tendances de sa politique étrangère. Dès que survient quelque événement important au pays de sa résidence, le diplomate canadien doit se hâter non seulement d'en aviser son gouvernement mais lui fournir une interprétation des faits et des conséquences qui pourront en découler et engager notre pays d'une manière ou d'une autre. S'il est réveillé au milieu de la nuit par un télégramme urgent d'Ottawa, il a le devoir d'y répondre aussitôt pour que sa réponse soit entre les mains du Ministre, si possible, dès le lendemain matin. C'est ainsi qu'en période de crise, dans certains postes qui ne sont pas dotés d'appareils spéciaux, le jeune secrétaire sera parfois appelé à aider le commis au chiffre dans son travail. Il lui arrivera même de passer une partie

de la nuit à déchiffrer un long message sans avoir eu le temps d'enlever le smoking qu'il avait revêtu pour la soirée.

Sous la direction de son chef de poste, le secrétaire s'habitue à interpréter les déclarations et documents officiels et à mesurer leurs lacunes; il apprend aussi à discerner dans les tendances de la politique celles qui constituent des éléments constants de celles qui, au contraire, ne sont que passagères et paraissent modifiables. Lorsqu'il a acquis un peu d'expérience, le jeune secrétaire est chargé de préparer des rapports pour son gouvernement, c'est ce qu'on appelle des "dépêches" en termes de métier. Cela l'amène souvent à constituer et étudier de volumineux dossiers sur des sujets des plus variés dans les domaines politiques, économiques ou sociaux. C'est pourquoi, s'il n'a pas acquis une méthode de travail éprouvée, le secrétaire est vite débordé. Il lui faut aussi apprendre à découvrir et à juger les sources d'information : dans certains pays de dictature les sources d'information sont maigres et souvent suspectes, il faut donc procéder à des recoupements et parfois à un long travail d'analyse. Il va sans dire que le diplomate doit étudier chaque problème d'une façon objective et méthodique. Il doit donc être un observateur libre de préjugés de race ou autres et aborder les questions nouvelles avec un esprit ouvert. Il est indispensable non seulement que le diplomate recueille des renseignements mais aussi qu'il sache les utiliser et en faire la synthèse, car les détails superflus n'intéressent pas Ottawa. Ce qui importe dans une dépêche c'est de pouvoir tirer une conclusion fondée sur les éléments et les tendances essentielles d'une situation donnée. Les notes préparées par le secrétaire sont, bien entendu, complétées et enrichies des renseignements qu'obtient l'Ambassadeur à un plus haut niveau.

Pour être bien renseigné le diplomate doit, dans la mesure du possible, parcourir le pays de sa résidence en tous sens, avec un intérêt sans cesse renouvelé et un esprit respectueux de ses traditions et coutumes même si parfois elles lui paraissent étranges. Un ambassadeur conseille habituellement à son jeune collaborateur de ne pas se confiner à son bureau ou aux salons et lieux à la mode; il l'encourage à saisir les occasions favorables pour voyager en dehors de la capitale, comme par exemple le congrès d'un grand parti politique, une visite navale canadienne, un festival de film, un congrès de la presse, une exposition internationale, etc. Ainsi le jeune diplomate se rendra compte de ses propres yeux des divers aspects du pays. Mais, au cours de ses voyages, le jeune secrétaire se gardera toujours de ne parler qu'avec mesure du gouvernement du pays où il se trouve et de sa politique, car il n'oublie pas que ses propos ne seront pas toujours interprétés ou reproduits avec exactitude.

d) Négociateur :

J'en arrive maintenant à la quatrième fonction du diplomate, c'est-à-dire celle de négociateur. Qu'il s'agisse d'un projet de traité, d'un échange culturel, ou d'un autre sujet qui exige des pourparlers préliminaires, le diplomate recevra des instructions l'autorisant à négocier avec les autorités du pays auprès duquel il est accrédité. C'est généralement à l'Ambassadeur ou au conseiller que reviendra la tâche de conduire les négociations; le jeune secrétaire pourra habituellement profiter de l'occasion pour apprendre la partie qui est peut-être la plus délicate de son futur rôle et celle qui demande des qualités particulières.

Certains traités énumèrent jusqu'à vingt-six vertus que doit pratiquer le diplomate et un nombre égal de défauts

qu'il doit éviter. C'est beaucoup, vous en conviendrez ! Ainsi ces ouvrages font des recommandations quant à la femme du diplomate, et quant à sa table, ses vêtements, ses manières, ses domestiques, le style de ses dépêches, etc. De plus on le met en garde contre Bacchus, Vénus et autres divinités dont la vénération n'est pas toujours sans péril . . . Voulez-vous savoir comment Saint-Simon a dessiné la physionomie d'un ambassadeur de Louis XIV ? Il le fit en ces termes, et je cite : "C'était un homme qui excellait surtout par un sens droit, juste, exquis, qui pesait tout et faisait tout avec maturité, mais sans lenteur . . . Un art, une dextérité, un talent singulier à prendre ses avantages en traitant; une finesse, une souplesse sans ruse, qui savait parvenir à ses fins sans irriter; une douceur et une patience qui charmaient dans les affaires, et avec cela une fermeté, et, quand il le fallait, une hauteur à soutenir l'intérêt de l'État et de la Couronne que rien ne pouvait entamer. Avec ces qualités, il se fit aimer de tous les ministres étrangers comme il l'avait été dans les divers pays où il avait négocié; il en était également estimé et il en avait su gagner la confiance. Poli, obligeant et jamais ministre qu'en traitant, il se fit adorer à la cour où il mena une vie égale, unie et toujours éloignée du luxe et de l'épargne et ne connaissant de délassement de son grand travail qu'avec sa famille; ses amis et ses livres." Voilà un modèle dont les diplomates modernes peuvent s'inspirer avantageusement. De son côté Talleyrand a écrit que toutes les qualités du diplomate "pourraient n'être pas suffisantes si la bonne foi ne leur donnait une garantie dont elles ont presque toujours besoin . . . La diplomatie, ajoute-t-il, n'est point une science de ruse et de publicité. Si la bonne foi est nécessaire quelque part, c'est surtout dans les transactions politiques; car c'est elle qui les rend solides et durables. On

a voulu confondre la réserve et la ruse. La bonne foi n'autorise jamais la ruse, mais elle admet la réserve, et la réserve a cela de particulier, c'est qu'elle ajoute à la confiance." Sans doute le principal moyen de réussir une mission à l'étranger consiste à inspirer confiance. N'est-ce pas Machiavel lui-même qui un jour, donnant des instructions à l'ambassadeur de Florence près de Charles-Quint, observait qu'un ambassadeur devait s'efforcer de ne pas passer pour un homme qui pense une chose et en dit une autre. En effet, un diplomate, à quelque niveau qu'il soit, n'acquiert estime et autorité qu'autant qu'on a foi en sa parole. Par ailleurs, la discrétion et l'habileté dont il doit faire preuve ne sont point incompatibles avec la droiture : s'il n'est pas toujours nécessaire d'étaler ses cartes sur la table, il importe de ne jamais tricher au jeu, c'est le judicieux conseil que l'ambassadeur Léon Noël donnait aux jeunes Français entrant dans la diplomatie.

La vie sociale en poste :

Le jeune secrétaire et son épouse feront vite l'apprentissage d'une vie sociale active. Cet aspect mondain de la vie diplomatique est bien connu, ou plutôt parfois bien mal connu. En effet, les cocktails, les réceptions, et les dîners d'apparat, que fréquente le diplomate ne sont pas toujours de simples distractions mondaines; au contraire, ces réceptions sont souvent pour lui une occasion indirecte de travail et lui procurent habituellement un moyen d'établir et de maintenir les meilleures relations avec les fonctionnaires, les hommes politiques, les hommes d'affaires, les chefs syndicaux, les artistes, et les représentants de la plupart des milieux de la société de la capitale où il se trouve. Ce ne sont donc pas des occasions à dédaigner. On peut même dire qu'il n'est aucune profession où le travail et

la vie sociale soient aussi complémentaire les uns des autres, à condition, bien entendu, que celle-ci soit menée sans excès. Ainsi une indication recueillie au besoin dans un salon ou à l'occasion d'une excursion de pêche ou de chasse peut être révélatrice pour le diplomate avisé. Souvent des conversations, en apparence futiles, lui en apprendront plus qu'une longue discussion avec un fonctionnaire peu loquace retranché derrière son pupitre. L'aspect social de la vie du jeune secrétaire d'Ambassadeur amène son épouse à jouer un rôle plus important pour la carrière de son mari que celle de tout autre homme de profession libérale.

III — Le retour au pays

A peine le jeune secrétaire est-il installé convenablement dans un pays qu'il connaît maintenant et qui lui plaît, et qu'il s'y est fait des amis, qu'il faut plier bagages pour aller recommencer ailleurs. Celui qui aurait l'esprit casanier serait vite dérouté et ne pourrait certainement pas consentir aux nombreux sacrifices qui se cachent à l'envers de la médaille de ce très beau métier et dont le grand public ne s'avise pas toujours. Le congé au pays ne constitue pas pour le diplomate une simple période de détente nécessaire. Il doit être en partie employé par lui à "faire le point" sur la situation de son propre pays. Ainsi lorsqu'il repart pour un nouveau poste à l'étranger, il ne court pas le risque d'emporter une image inexacte du pays dont jamais, pour être digne de sa tâche, la pensée ne doit le quitter un instant.

De quoi ont-ils peur ?

par Guillaume Untel

C'est décidé. L'Institut canadien des affaires publiques discutera, à sa prochaine diète à Sainte-Adèle : *Du rôle ou de la place de l'Église dans l'État ou la nation*. Je dis "diète". Et c'est bien, en effet, la diète de la fine fleur de notre *Intelligentsia*, accourue de tous les horizons, depuis le Père Ambroise jusqu'au correcteur d'épreuves de *La Presse* et du *Petit Journal* qui se réunit en ces assises aussi solennelles qu'annuelles. Et à qui revient l'idée opportune et géniale de ce prochain sujet d'étude ? Et qui, selon toute apparence, dirigera ce débat, à la fois complexe, délicat, subtil, qui touche d'assez près à la philosophie sociale, à la théologie, au Droit canonique, au droit public de l'Église ? Le Père Psychologue, pensera peut-être Aymerillot. Pas le moins du monde. M. le Juge O... "savant juriste" (*Le Devoir, dixit*) ? Encore moins.

Nul autre, à ce qu'il semble, mes bons amis, que le président de l'Institut, M. Marcel Rioux, anthropologiste, sociologue de réputation internationale, dit-on dans sa famille, théologien par surcroît, de *Cité Libre*, et surtout inventeur désormais célèbre des "deux mamelles de notre Moyen âge culturel : le cléricanisme et le patronage". Figure de rhétorique jeune, gracieuse, savoureuse, comme on peut voir et qui n'a que le tort d'évoquer moins le Moyen âge que l'âge du biberon. Car, n'en déplaise au collaborateur de *Cité libre*, ces métaphores laiteuses ne viennent pas d'ordinaire à l'esprit sans fraîche réminiscence de sa suce enfantine. M. Rioux, comme on sait, emprunte sa métaphore au vieux Sully d'Henri IV. Mais

ses "mamelles" offrent cette originalité pittoresque qu'elles peuvent *fleurir*. Et qu'on ne m'accuse pas de fantaisie. Relisons ensemble le texte du savant et anacolutheux auteur : "Tout en ne perdant pas de vue le problème politique, elles (les forces de gauche) devront tôt ou tard se tourner résolument vers un autre *chancre* de la société québécoise : le cléricalisme. Rien ne sera accompli chez nous tant qu'on laissera *fleurir* le cléricalisme qui, avec le patronage, forme les deux mamelles de notre Moyen âge culturel." Donc *un chancre qui fleurit*, un chancre qui se métamorphose en *mamelle* : chancre égale mamelle ; donc une mamelle qui peut aussi *fleurir*.

Voilà sous quelle présidence va s'ouvrir le grand débat sur le Rôle de l'Église dans l'État. M. Marcel Rioux, il est vrai, s'est trouvé un complice ou un écran : le vice-président, si je ne me trompe, dudit Institut, ce brave garçon qui s'appelle Vianney Décarie, professeur de philosophie à l'Université catholique de Montréal et dont la présence étonne bien un peu en cette quelconque calèche. Car M. Décarie a sucé pieusement, en sa jeunesse, sinon la mamelle du cléricalisme — cette sacrée mamelle à Rioux, dirait le Frère Un Tel — du moins la mamelle d'un collègue ecclésiastique et il en a gardé des airs de petit servant de messe. Mais, par le temps qui court, les lauriers de Frère Un Tel empêchent bien des gens de dormir. C'est à qui se ferait le Frère Un Tel de quelqu'un d'autre.

Sous ces hautes présidences nos intellectuels vont nous déballer leur conscient et subconscient — surtout celui-là — sur un sujet d'importance, le premier, le plus urgent, assurent-ils, de tous les problèmes à résoudre, au Canada français. Ils promettent de se comporter en l'affaire,

ai-je lu dans les journaux, "avec modération, voire avec délicatesse". M. Marcel Rioux, j'en conviens, a pris la peine de nous avertir que le cléricalisme est bel et bien un "chancre" de la société québécoise. Mais il se trouve que ce "chancre" est une "mamelle". Alors comment n'être pas rassuré sur la façon dont l'on traitera ce chancre qui peut devenir au besoin une "mamelle fleurie" ? En outre, on peut le présumer, bon nombre des rapporteurs appartiendront à *Cité libre*. En ce cas, quelle sereine modération ne pas encore attendre de cette petite chapelle où pontifient tant de jouvenceaux prolongés qui n'arrivent pas à se guérir de leur puberté intellectuelle ?

Hélas, ces jeunes farfelus se morfondent de peur. Un grand frisson secouerait, glacerait, à les en croire, la province en ses dimensions longitudinales et latitudinales. On ne compterait plus les tristes victimes atteintes de l'épidémie de la tremblette.

Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés . . .

Et dire que Jean-Charles Harvey, inventeur de la première Peur aux jours déjà lointains de l'Institut démocratique du sénateur Bouchard, croyait mélancoliquement mourir sans disciples. Consolez-vous, mon cher Jean-Charles, les historiens de demain consacreront un long chapitre à la "Grande Peur" des années 1960.

* * *

Mais de quoi donc a-t-on peur ? De l'opinion des bien-pensants ? De la morale chrétienne et de ses impitoyables exigences ? Des foudres de la hiérarchie ? Tout de même soyons de bon compte. Ne voilà-t-il pas un bon quart de siècle que nos petits intellectuels, nos petits

artistes s'en donnent à leur aise contre la morale ou en marge de la morale et de la foi ? Ils sucent à qui mieux mieux les mamelles — encore les sacrées mamelles — du plus absolu neutralisme religieux. Ils sont de chez nous, d'un pays et d'une nation catholiques. Et cependant romanciers, dramaturges et autres nous fabriquent des oeuvres, nous présentent des personnages ou des héros qui pourraient tout aussi bien sortir des mains de parfaits agnostiques ou athées. Il semble que la crainte suprême de nos auteurs serait d'être pris en flagrant délit de catholicisme. Ce n'est pas dans notre littérature de ces derniers temps qu'on trouverait, par exemple, l'obsession chrétienne, quoique parfois malsaine, d'un Julien Green, encore moins le noble souci d'un Joseph Malègue, même d'un André Billy, s'appliquant à saisir dans l'homme, la mystérieuse et dramatique insertion du surnaturel et y découvrant la plus captivante des études psychologiques. On sait l'excuse de nos petits génies. Ils prétendent à l'universel, comme si l'on atteignait à l'universel par visée préméditée et non par certain élément de perfection et de grandeur que l'écrivain ou l'artiste, souvent à son insu, confère à son oeuvre. Plus forts ces Messieurs qu'un Vinci, qu'un Claudel, qu'un Péguy que pourtant leur foi ne paraît pas avoir gênés. Oisillons, hélas, oui, oisillons qui, au bord du nid, battent leurs moignons d'ailes et qui se prenant pour l'aigle adulte, voudraient foncer droit vers le soleil, alors qu'ils pourraient à peine voler jusqu'à l'arbre prochain.

Mais je parie qu'ils nous le disent : leurs attitudes, leur esthétique, pour déconcertantes qu'elles soient, leur ont-elles nui en quelque chose ? On se souvient d'un certain *Refus*, Refus global, s'il vous plaît, qui, dans le temps,

aurait pu faire scandale. Lui a-t-on opposé autre chose qu'un haussement d'épaules de pitié ? Romanciers et dramaturges peuvent-ils se plaindre de manquer de lecteurs ou d'auditeurs ? Le Conseil des Arts leur refuse-t-il ses bourses ? Le scrupuleux Cercle du livre de France leur a-t-il ménagé ses privilèges, ses préférences ?

Allons, si l'on y tient, dans un autre monde. Certaines de nos institutions d'État, facilement reconnaissables, regorgent, c'est secret de polichinelle, de jeunes émancipés, de petits athées ou fanfarons qui se croient tels. Ils sont au service du public; ils raflent régulièrement les beaux cachets; ils ne se gênent guère, beaucoup d'entre eux, pour exhiber le scandale de leur laxisme conjugal. Mais, pour tout cela, les empêche-t-on de gagner leur vie ? Les empêche-t-on de se laisser pousser la barbe, quoique généralement hirsute et sans le plus petit poil socratique ? Le bonhomme Chrysale et Trissotin lui-même se sont-ils amusés plus qu'il ne faut, quand ils ont vu Mme Boisjoli et Clémence Desrochers, ces dignes "Femmes savantes", prôner crânement un ministère de l'Instruction publique et l'école laïque, et avec un air à y comprendre quelque chose ? Notre bon peuple, élevé, quoiqu'en pensent nos pharisiens, dans l'air pur des hauts plateaux, au vent du large de sa foi, en vient à tout pardonner aux comédiens et aux jongleurs qui l'amusent. Dame ! Ils vont finir par le déniaiser. Il y a eu, sans doute, l'affaire de la "Belle de céans" qui a mal tourné. Mais cette fois-là, entre nous, mes petits Frères, vous aviez montré plus que le bout de l'oreille et avouez que les oreilles, vous les avez plutôt longues. Il y a eu aussi le discours récent du Cardinal Léger. Son Éminence a vigoureusement dénoncé certain esprit anticlérical en voie de naître chez nous.

Mais cette voix a-t-elle obtenu tant d'écho ? Un gros personnage s'est même permis de dire, et il n'y a pas longtemps : "Le mal de la province, c'est le silence des évêques." D'ailleurs, si les évêques osaient parler, intervenir, qui ne sait que les carabins seraient là pour les rappeler à l'ordre ?

Mais alors de quoi vous plaignez-vous, Messieurs de la Grande Peur ? Est-ce qu'on empêche *Cité libre* de paraître et de circuler librement, même dans les maisons religieuses ? Le Frère Un Tel, l'émancipateur des Frères et des Soeurs terrorisés par l'Inquisition québécoise, lit *Cité libre*, s'en inspire, en fait ses délices. Dans un Collège de filles, réputé pour son bon esprit, nos demoiselles, m'assure un père de famille, lisent régulièrement *Cité libre*, au vu et au su des religieuses, de Soeur Une Telle, sans doute. Dans un "Paroissien" d'une jeune couventine, n'ai-je pas trouvé, en découpure de journal, le portrait de M. Gérard Pelletier, qui n'a pourtant rien de si hagiographique. Cette image de l'"Enfant triste" voisinait, il faut le dire, avec celle de Notre-Dame des Sept-Douleurs. Enfin n'a-t-on vu des prêtres, des religieux s'écraser les pieds au lancement des *Mémoires* du sénateur Bouchard, funèbre fondateur du défunt Institut démocratique et pieux et inaltérable ami du clergé ?

Mais alors, il y faut revenir : de quoi donc, messieurs, avez-vous peur ? Vous avez le champ libre. L'opinion catholique dort de son plus ronronnant sommeil. À peine, de temps à autre, nous sert-on une timide mise au point. Nos grands journaux, les guetteurs de la défense catholique et française, eux aussi, se donnent souvent l'air de sommeiller. Loin de rabrouer nos petits Homais, il n'est pas rare qu'ils montent en épingle leurs moindres

"insolences" et qu'ils se portent à leur rescousse. Et que font les jeunes phalanges de l'Action catholique, ces jeunes générations qu'on prétendait avoir formées, depuis plus d'un quart de siècle, selon les règles de la plus orthodoxe éducation chrétienne ? Si j'étais dans la peau de l'un ou l'autre de ces aumôniers des mouvements dits "spécialisés", je m'interrogerais anxieusement sur les résultats et la qualité de mon labeur. Ces jeunes gens, on les avait si bien "décanadianisés", si bien "dénationalisés" pour leur faire pratiquer, disait-on, un catholicisme de la plus pure essence, sans le funeste alliage du nationalisme. Où sont-ils aujourd'hui, parmi eux, les chefs de file, les chevaleresques avant-gardistes ? Où sont-ils ? Quand ils sortent, messieurs les aumôniers, de vos cellules ou de vos serres-chaudes, n'ont-ils rien de mieux à faire que d'organiser, ainsi qu'on l'a vu récemment, des concours de chansonnettes, ou d'aller s'aligner, à l'exemple de quelques-uns de leurs anciens camarades, parmi les tirailleurs anti-cléricaux de *Cité libre* ?

Bref, contre les Frondeurs, point ou si peu de contradiction, point de réaction ou de la plus désespérante faiblesse. Point d'autre arme que le fusil à pois. Mais alors, et encore une fois, de quoi donc ont-ils peur ? En toute justice et charité, je risque mon explication. Tous ces peureux, tous ces trembleurs, souffrent, à mon sens, du même mal, de la même angoisse. Trop fraîchement émancipés, ils ne se sentent pas très assurés, très confortables dans leurs nouvelles positions. Quand ils s'interrogent sur les motifs qui les poussent à leurs propagandes suspectes, ils souhaiteraient moins douter de la pureté de leurs intentions. Comme nous tous, dans leur passé, quelques-uns avec ferveur, ont sucé les mamelles — tou-

jours ces sacrées mamelles à Rioux — de notre Mère la Sainte Église. Ils savent vaguement, du moins ceux qui parmi eux ont gardé la foi, ils savent, et c'est tout à leur honneur, où mènent d'ordinaire ces sortes de Frondes et qu'on ne gruge pas indéfiniment le clergé, la hiérarchie, sans gruger dangereusement la foi de ses frères. Car le clergé, la hiérarchie sont tout de même l'aide marchante de l'Église. Ils sont, selon un certain Paul de Tarse, les "dispensateurs des mystères de la Foi", les dispensateurs autorisés de la doctrine, de la vie sacrée, divine, les gardiens des sources sacramentaires. Et ces pensées troublent nos frondeurs. La marge est mince entre la lutte au clergé et la lutte à la religion. Certes, nul ne prétend que toutes les critiques des censeurs professionnels portent à faux. Mais autre chose est la critique objective, même ferme, même courageuse, de certaines défaillances du clergé, et autre chose la critique hargneuse, le fiel distillé à jets continus, le ton de révolté, la citation bruyante des clercs au tribunal des passions populaires.

Un ancêtre intellectuel de M. Rioux, un dénommé Jules Ferry, emboucha un jour la trompette de Gambetta. Il n'alla pas, lui, s'empêtrer dans des "mamelles même fleuries". — Non ! Pas encore ces sacrées mamelles — mais de sa bouche de vieux maçon encadrée de favoris fauves et symboliques, il jeta, tout droit, comme ça, ce slogan à la France : "Le cléricalisme, voilà l'ennemi !" Et où finit par aboutir ce cri de guerre ? L'ancêtre Ferry, pas plus que sa descendance, ne voulait — du moins, il le prétendait — de la lutte antireligieuse. Avec emphase il s'écriera un jour : "Oui, nous avons voulu la lutte anticléricale, mais la lutte antireligieuse, jamais, jamais !" Mais si les théologiens de *Cité libre* ne savent

pas combien était vaine et captieuse la prétention de l'ancêtre Ferry, qu'ils interrogent le plus petit collégien de versification, et ils apprendront que la lutte au cléricalisme de MM. Gambetta et Ferry conduisit à l'école neutre en France, puis à l'école déchristianisante, puis à l'expulsion du clergé de l'enseignement public, puis à la stupide et féroce période du combisme dans les années 1900.

Fatal, nécessaire aboutissement. C'est Jacques Maritain qui l'a dit : "Toute culture qui tend à se séparer des suprêmes mesures surnaturelles, doit nécessairement prendre parti contre elle." Donc, en toute bienveillance il me plaît de penser que ces perspectives historiques ne laissent pas de troubler, de temps à autre, nos petits Frondeurs. S'ils font les bravaches, c'est qu'ils tremblent. Ils se défendent mal du frémissement du dynamitard à l'instant où il allume sa mèche.

Eh bien, messieurs, de quoi avez-vous peur ? Un mouvement de franchise et d'humilité et dites-le donc.

Vous avez peur de votre Conscience !

L'oeil était dans la tombe . . .

Guillaume Untel

La révolution nationaliste au pays du Québec

par *Albert Lévesque*

Dans le texte qui suit, M. Albert Lévesque aborde, en ce qu'il a de plus fondamental, le problème de la langue française au Canada. Il y reprend la solution institutionnelle qu'il proposait dans son récent ouvrage sur "La Dualité culturelle au Canada", que nous commenterons dans nos pages et au sujet de laquelle nous formulerons alors nos opinions. En attendant, nous croyons être dans l'intérêt d'une juste liberté d'expression des idées de soumettre à la réflexion de nos lecteurs ces propositions sans aucun doute radicales et hardies.

La rédaction

S'il faut en croire l'objet commun qui inspire toutes les réclamations de "changement de vie" (selon l'expression même de M. Lesage) qui se multiplient depuis environ six mois, au pays du Québec, le nationalisme canadien-français, parvenu enfin à maturité, prépare sa révolution. Mais, il y a danger que, dans son bel effort, il ne sache pas suffisamment distinguer *l'essentiel* de *l'accessoire*. À titre de nationaliste depuis les bancs de l'école, puis-je y mettre mon grain de sel ?

* * *

Tout d'abord, il faut rappeler que le nationalisme canadien-français n'est pas autre chose que le souci souverain et systématique de la conservation de la langue française, au Canada, *comme instrument supérieur de culture intellectuelle*, dans une Amérique du Nord peu-

plée, dans une proportion de 97%, d'anglophones. Être nationaliste canadien-français, cela signifie tenir son langage maternel ou ancestral comme le *meilleur outil* de formation et de perfectionnement mental sur le territoire nord-américain.

Or, quand on comprend ainsi le nationalisme canadien-français, il est facile de constater que les nombreuses réclamations de *changement de vie* qui se multiplient actuellement ont toutes pour objet commun *l'exaltation de la valeur de la langue française*, l'exaltation de la valeur de la culture française qui est le fruit du langage français parlé et écrit. Le cri d'alarme lancé par une catégorie de nos pédagogues devant la dégénérescence de la langue française et l'état d'urgence proclamé par notre ministre de la jeunesse sont inspirés par le plus pur nationalisme canadien-français. L'insistance déployée à réclamer une révision complète de la structure de notre système d'enseignement, depuis le degré primaire et jusqu'au degré universitaire, est encore une manifestation de nationalisme canadien-français parvenu à maturité. L'idée de créer un "Office de la linguistique" sous contrôle politique, de créer un "Ministère des Affaires culturelles" qui vise à étendre sa juridiction jusqu'au-delà des frontières québécoises, et même la réclamation d'un "Ministère de l'Instruction publique" en vue d'assurer une meilleure coordination de nos institutions scolaires, tout cela s'inspire du plus pur nationalisme canadien-français. L'opposition soudaine manifestée contre le projet des Jésuites de fonder une quatrième université, sous contrôle ecclésiastique, dans notre province, en déplorant qu'il n'en existe aucune dont le contrôle soit exercé par le laïcat, cela est encore une manifestation nationaliste, sous apparence d'anti-cléricalisme. Enfin, le souci général

de rendre la culture intellectuelle accessible à la masse du peuple canadien-français, par la gratuité scolaire ou autrement, cela est encore une manifestation nationaliste, car on imagine facilement que ceux qui réclament ce changement, comme un progrès, ont en vue une plus grande diffusion de la *culture française* au pays du Québec.

Mais, dans cette révolution naissante, il y a danger que l'on ne distingue pas suffisamment *l'essentiel* de *l'accessoire*. Où donc est l'essentiel ? Le voici : Comment enrayer *l'indifférence croissante* que la masse canadienne-française manifeste envers sa langue ancestrale ? Comment arrêter *la désaffection croissante* dont la masse canadienne-française fait preuve évidente envers son héritage linguistique ?

Avant de répondre à cette question, il est bon de rappeler aux nationalistes d'hier et d'aujourd'hui que le "changement de vie", au pays du Québec, ne date pas de juin 1960, mais qu'il a commencé il y a déjà un demi-siècle, vers 1910, avec un événement aussi matérialiste que la circulation de l'automobile sur les routes les plus carrossables de la province. L'industrie touristique a été la première étape de pénétration de l'anglophonie jusque dans les coins les plus reculés, parce que souvent les plus pittoresques, du Québec. Jusque-là, notre population catholique et française croissait en serre chaude, sous la protection de son élite ecclésiastique. La langue était la gardienne de la foi, et l'exploitation agricole, préoccupation dominante des chefs de famille, contribuait singulièrement à protéger la population contre les contacts linguistiques et religieux avec "l'étranger" : l'anglophone, le protestant. Mais, l'industrie touristique, née avec l'automobile, est venue changer cela. Le touriste

anglophone et protestant, c'est devenu pour nos gens une source de revenus. De plus en plus, nos gens, au sein même des classes rurales, ont connu *l'utilité* de baragouiner la langue de "l'étranger" parce que cela devenait payant, et "l'étranger" devenait ainsi un ami, cessait d'être l'épouvantail que 150 ans d'histoire avait entretenu. Ce fut la fin de l'âge d'or du nationalisme en serre chaude, sous la tutelle ecclésiastique.

Puis est survenu le développement industriel et commercial du pays, avec l'intrusion des entreprises anglophones jusqu'au cœur même du Québec, avec ses alléchantes promesses du mieux-être matériel. Ce fut la "désertion des campagnes". Les familles rurales ont déménagé à Montréal, pour y travailler au service des anglophones qui détenaient le capital. La connaissance de l'anglais n'était pas seulement une utilité quotidienne, mais une *nécessité*. La langue française devenait de plus en plus la *langue familiale*, comme un objet de luxe ou un héritage ancestral dont on n'ose pas encore se départir, par sentimentalité. La connaissance de l'anglais, jusque-là l'objet des préoccupations des seules classes professionnelles, est devenue l'objet des préoccupations des trois-quarts de la population canadienne-française. L'acquisition de l'anglais pour les classes professionnelles, les plus instruites nécessairement, représentait un gage de supériorité; mais, pour la classe ouvrière, l'acquisition de deux langues, l'une pour l'usage familial, la langue française, et l'autre pour l'usage du gain quotidien, la langue anglaise, est apparue comme une corvée. De là à se questionner intérieurement: "Pourquoi ne pas tous parler la langue de la majorité anglophone"? il n'y avait qu'un pas à franchir. Et c'est ainsi que la *désaffection* envers la langue maternelle est née dans l'âme de la population

canadienne-française au pays du Québec. Notre peuple, assujetti à l'épreuve de l'hégémonie économique exercée par le maître anglophone, ne comprend plus bien le pourquoi de la fidélité française. La fidélité française est devenue, à ses yeux, un fardeau trop lourd à traîner. Voilà la transformation fondamentale qui s'est opérée, en moins d'un demi-siècle, au pays du Québec. Et voilà la réalité profonde dont les nationalistes d'aujourd'hui doivent tenir compte dans la révolution en marche.

* * *

À cette transformation du milieu québécois, j'ai assisté en témoin puisque je suis né avec le vingtième siècle. J'ai vu grandir la désaffection de mes compatriotes envers l'héritage linguistique français. Et, pour un temps, je me suis senti désespéré. Avec la masse canadienne-française, j'en me suis posé la question : "Pourquoi demeurer fidèle à cet héritage ?" Et je me suis mis à l'étude de la valeur du langage, non plus comme simple moyen de communication entre les hommes, non plus seulement comme moyen d'expression de la pensée, d'une pensée toute faite, mais à l'étude *du langage en rapport avec la pensée même*. Le langage joue-t-il un rôle dans la formation de la pensée humaine ? Et quel rôle ? Pendant plusieurs années, j'ai vainement cherché une réponse satisfaisante à ma question angoissante. Puis, un beau et bon jour, j'ai trouvé. Il y a de cela environ cinq ans seulement. Et j'ai appris, surtout grâce aux travaux d'un éminent neurophysiologiste, le Dr Paul Chauchard, que "chez l'homme, le langage est à la fois comme langage *extérieur*, ce qui nous permet de communiquer, et comme langage *intérieur*, ce qui assure notre pensée, notre conscience réfléchie". J'ai appris que l'animal vertical que

nous sommes ne naît pas "homme", mais qu'il le devient, et le devient par le langage. J'ai appris que "la pensée fait le langage en se faisant par le langage". J'ai appris qu'à l'origine de l'humanité comme à celle de l'individu, *l'humain* est pure virtualité et réside surtout dans la possibilité d'acquérir le langage, lente invention collective au cours des siècles dans le premier cas, apprentissage du langage du groupe, vecteur des influence culturelles dans l'autre". J'ai appris "qu'il est un âge où le cerveau est mûr pour le langage et où l'enfant apprend à parler; c'est à ce moment qu'il *s'humanise* vraiment, comme le montre l'étude comparée des singes et de l'enfant". J'ai appris, enfin, "qu'il n'y a pas de pensée sans langage, ou tout au moins, de pensée vraiment humaine", c'est-à-dire d'*intelligence conceptuelle*, la seule qui distingue l'intelligence *humaine* de l'intelligence propre aux *animaux supérieurs*.

Ainsi donc, à la lumière de la science moderne de l'esprit humain, le langage n'est pas seulement l'expression de la pensée, d'une pensée toute faite, d'une pensée faculté de l'âme humaine, mais il est *l'instrument même de la pensée*, celui qui éveille l'esprit de l'animal vertical à la puissance de la réflexion et de l'abstraction, celui qui le rend "homme". Or, si cela est vrai (et il suffit de lire les ouvrages du Dr Chauchard pour s'en convaincre, notamment son récent volume sur "Le Cerveau et la Conscience"), je me suis posé la question suivante : Si le langage est l'instrument par excellence de l'éveil de l'esprit humain, de la formation de l'esprit humain, du développement de l'esprit humain, les *inégalités intellectuelles* évidentes au sein des diverses communautés linguistiques qui divisent l'humanité, et aussi bien celles qui se rencontrent au sein même d'un groupe linguistique,

ne peuvent-elles pas s'attribuer aux *inégalités des langages* envisagés comme instrument de formation mentale ? Et, appliquant le principe général au cas particulier du peuple canadien-français, j'en suis arrivé à la conclusion que la langue française, si difficile à acquérir, mais si féconde dans ses réalisations, doit compter parmi les *instruments supérieurs* de la formation mentale, de *l'humanisation*. Fort de cette conclusion, je me suis mis à l'oeuvre pour écrire un plaidoyer en faveur de la survivance de la langue française au Canada sous le titre "*La Dualité culturelle au Canada (Hier, Aujourd'hui, Demain)*", où je termine par un chapitre justificatif intitulé "L'importance souveraine de la réalité culturelle" ou linguistique. Il y avait pas loin de vingt ans que j'avais cessé de proclamer mes convictions nationalistes, pour l'excellente raison que la foi me manquait pour le faire : *la foi dans les vertus de la langue française comme instrument de supériorité mentale*.

Or, cette foi dans les vertus de la langue française *comme instrument de supériorité mentale*, c'est celle-là même qu'il faut infuser au plus profond de l'âme canadienne-française d'aujourd'hui, si nous, nationalistes canadiens-français, ne voulons pas assister à la disparition de cette langue sur le territoire nord-américain d'ici la fin du vingtième siècle. *Voilà l'essentiel*. Le temps où l'on pouvait inviter le peuple canadien-français à demeurer fidèle à son héritage linguistique comme gardien de la foi catholique est passé. Le temps où l'on pouvait inviter le peuple canadien-français à demeurer fidèle à son héritage linguistique par sentimentalité, par respect envers les ancêtres abandonnés par leur mère-patrie, est également passé. Si la langue française n'a pas d'autre valeur que celle d'une *relique familiale*, vaut mieux nous résigner

à ramasser nos dictionnaires français et nos grammaires, à les entasser sous un immense tombeau tout en or devant lequel nous irons nous prosterner, chaque année, le 24 juin, pour proclamer "Je me souviens", tandis que nous apprendrons la langue anglaise à nos enfants tout le reste du temps. Si, au contraire, la langue est vraiment l'instrument indispensable de l'éveil et du développement de l'esprit humain; si chaque langue de notre planète comporte, comme instrument de formation mentale, des différences qui sont, à l'esprit humain, ce que sont les atavismes pour les différences entre les races; et si, parmi les langues qui divisent l'humanité d'aujourd'hui, la langue française compte vraiment parmi les meilleurs instruments de formation mentale, parmi les plus aptes à procurer une plus grande puissance de conception et d'hierarchisation des réalités de la vie et une meilleure capacité d'en tirer parti au cours de la vie présente, alors il devient urgent d'inviter le peuple canadien-français à *vouer un culte* à la langue de ses pères comme au *plus grand trésor* qu'ils ont pu lui léguer sur le plan temporel.

* * *

Or, pour exalter la valeur de la langue française au pays du Québec, au point de décider la masse canadienne-française à lui vouer un *culte souverain*, sur le plan temporel, au point de la convaincre de consentir l'effort d'apprendre parfaitement sa langue maternelle, d'abord, et la langue anglaise par surcroît, il ne suffit pas de lui faire comprendre que la langue française constitue un *instrument supérieur de formation mentale* (ce qui restera plutôt la conviction de l'élite intellectuelle), mais il faut que les institutions mêmes de *formation intellectuelle* du Québec soient, par leur structure, une manifestation évidente de la *primauté* de la langue française

dans l'ordre intellectuel. Si le caractère de nos institutions de culture de l'esprit humain, dans notre province, n'étale pas au grand jour *la primauté de la langue comme technique de formation mentale*, la masse du peuple n'en pourra jamais mesurer toute l'importance souveraine. C'est donc par cette révolution que le nationalisme canadien-français doit, d'abord, s'affirmer, sous peine de voir le "joualisme" étendre de plus en plus son règne jusqu'à produire la dégénérescence complète de la langue française en terre nord-américaine.

Dans mon ouvrage sur "La Dualité culturelle au Canada", où j'envisage le sort de la culture française sous l'angle des *dangers extérieurs* qui la menacent dans l'ensemble du Canada, j'ai proposé une formule en vue de réhabiliter l'importance souveraine de la langue comme instrument de formation mentale. Elle consiste à modifier la constitution du pays pour soustraire la formation intellectuelle de la jeunesse canadienne à la juridiction de la Politique ou de l'État, c'est-à-dire à la volonté des majorités parlementaires, pour la confier à un Conseil d'Instruction publique divisé en deux Comités, l'un de langue anglaise et l'autre de langue française, et composé des représentants autorisés des Chefs de famille, *les seuls responsables*, par droits et devoirs naturels, d'un langage comme instrument de formation de l'esprit humain. En effet, le droit, et le devoir corrélatif, de former l'esprit des enfants par l'instrument linguistique n'appartiennent qu'aux parents : c'est l'évidence même. Personne d'autre que les parents ne possède, en notre civilisation occidentale, les moyens physiques et intellectuels d'apprendre un langage à leur progéniture. Ni l'État, ni l'Église ne disposent des moyens de remplir cette mission d'humanisation qui commence dans la famille et se prolonge à

l'école. *La formation intellectuelle de la jeunesse est l'affaire exclusive des Chefs de famille*; elle est, par excellence, autant que celle de mettre des enfants au monde, l'affaire des Chefs de famille. Ce droit, en principe, est généralement admis. Mais, en pratique les Chefs de famille, en notre bon pays, sont dépouillés des moyens matériels d'exercer leur droit souverain. *C'est là où est le désordre*. Et pour le corriger, je propose que le Conseil canadien d'Instruction publique, ainsi érigé en institution juridique par la constitution du pays, et ainsi divisé en deux Comités linguistiques, soit autorisé à lever un *impôt scolaire* en dehors de l'autorité de l'Etat, qu'il s'agisse de l'État central ou qu'il s'agisse des États provinciaux, c'est-à-dire en dehors de la Politique, des majorités parlementaires. Ce système aurait pour effet, non seulement de réhabiliter la langue dans son rôle primordial comme instrument de formation mentale, non seulement de partager le pays selon les réalités linguistiques qui le divisent : la réalité anglophone et la réalité francophone, mais aurait pour effet de mettre un terme au "provincialisme culturel" qui existe actuellement, et ainsi mettre un terme aux inégalités de moyens matériels qui prévalent actuellement, au Canada, en matière d'avantages de formation intellectuelle, d'une province à l'autre : les provinces "pauvres" ne pouvant subvenir aux exigences de l'instruction publique, tandis que les "provinces riches" sont seules favorisées à cet égard. Au surplus, étant donné le principe de répartition des fonds scolaires communs que je propose, la *parité* des moyens et la *parité* des droits seraient établies au Canada sur le plan de la formation intellectuelle pour l'un et l'autre des deux instruments que représentent et la langue anglaise et la langue française. Il suffirait, pour établir cette parité entre les langues, que les fonds scolaires

communs soient attribués à chaque Comité de l'Instruction publique sur une base commune *per capita* de la clientèle scolaire sous la juridiction de l'un et de l'autre Comité.

En proposant cette solution dans mon ouvrage sur "*La Dualité culturelle au Canada*", je n'avais certes pas l'impression qu'elle serait d'emblée admise et mise en pratique du jour au lendemain. Car, pour réaliser ma proposition sur tout le territoire canadien, il faut compter, non seulement avec l'adhésion du peuple canadien-français, mais avec celle de la majorité anglo-canadienne. Cela signifie remuer l'opinion d'une masse de 16,000,000 d'esprits (ou à peu près) répandus sur l'immense territoire que représente notre pays. Mais, la révolution que je propose pour l'ensemble du pays n'est pas valable que pour le Canada tout entier. Elle l'est tout autant pour la province de Québec qui, au point de vue culturel, est un petit Canada en elle-même. Le problème de la dualité culturelle se pose dans l'État québécois, comme il se pose dans tout le Canada, sauf qu'ici la majorité est francophone et que la minorité est anglophone. A ce titre, la solution de parité linguistique que je formule pour tout le pays s'impose autant dans le Québec, par le seul fait que le Québec est peuplé de deux communautés linguistiques.

Mais, l'idée d'établir le système d'*enseignement public* dans la province de Québec *sur le plan linguistique* (plutôt que *sur le plan confessionnel*, comme cela existe sur les bords du Saint-Laurent depuis particulièrement près d'un siècle avec notre Conseil de l'Instruction publique divisé en Comité *catholique* et en Comité *protestant*), par la transformation de ce Conseil en Comité *français* et en Comité *anglais*, m'est surtout venue, non pas de la pitié que m'inspire la situation de la culture anglaise dans le Québec, mais bien plutôt de celle que m'inspire la situa-

tion de notre culture française elle-même. Si, en effet, le sort de la *qualité intellectuelle* du peuple canadien-français, et j'entends par là la *puissance mentale* propre à chaque adulte canadien-français, repose entièrement sur le sort de la langue française envisagée comme instrument indispensable de formation mentale, comme instrument de supériorité d'esprit, comme instrument propre à valoriser l'aptitude à penser *conceptuellement* ou *humainement*, (par opposition à l'aptitude à penser *concrètement* que l'homme partage avec les autres animaux supérieurs), si, en effet, dis-je, la qualité intellectuelle du peuple canadien-français repose entièrement sur le sort de la langue française, il est impératif, il devient d'urgence capitale que l'organisation scolaire, de caractère public, soit ordonnée, dans notre province, sur le *plan linguistique français*, le seul plan qui soit à la base même de la formation intellectuelle de notre jeunesse, qui soit *en rapport direct* avec la puissance mentale de notre jeunesse.

En effet, la Religion, pas plus que l'Histoire, pas plus que la Géographie, pas plus que la Science, ne peut avoir de valeur comme *technique* de formation mentale, d'éducation de l'intelligence humaine. Dans la formation intégrale d'un être humain, il faut savoir distinguer trois grands aspects qui, en se combinant, se complètent et contribuent à la création d'une individualité, à l'unité de la personne humaine. Il y a, d'abord, le développement même de *l'aptitude à penser*, de la capacité de pensée conceptuelle dont seul l'enfant humain est doué, et cette oeuvre est celle de la langue, du langage articulé, du langage parlé et du langage écrit (auquel on peut ajouter la mathématique, cette sorte de super-symbolisation dont la fécondité, comme instrument de pensée conceptuelle,

n'a pas encore été suffisamment exploitée). Il y a, ensuite, *l'instruction* ou l'information, ou l'acquisition de connaissances ancestrales transmises, de génération en génération, par le langage, nouvelle hérédité chez l'homme, nouvelle hérédité que Teilhard de Chardin désigne par le néologisme d'hérédité "*noosphérique*". Mais, il ne faut pas s'y tromper, l'instruction n'est pas l'équivalent de technique de formation mentale; elle ne vise pas le développement de l'aptitude à penser, mais elle vise à fournir à la pensée de la matière où s'exercer et, ainsi, elle vise plus au comportement, à l'action, à la conduite, qu'au développement mental lui-même. L'instruction, soit religieuse, soit historique, soit géographique, soit scientifique, vise *l'affectivité*, la *volonté* si on le préfère (quoique je n'aime pas ce mot qui est devenu désuet ou dépassé); elle prend ainsi une *valeur morale* : la Religion, l'Histoire, la Géographie, et même la Science, ont une vertu moralisatrice plutôt qu'intellectuelle, parce qu'elles servent, à des degrés divers et avec une fécondité inégale, à la conduite des hommes, dans le temps, dans l'espace, ou en fonction de l'éternité (dans le cas de la Religion, tout particulièrement). Il y a, enfin, *l'éducation* qui n'est pas autre chose que l'acquisition, volontaire ou imposée d'autorité, d'*habitudes*, de *modes de comportement*, de *modes de conduite humaine*, tant sur le plan temporel qu'en fonction du plan éternel.

Cette mise au point étant faite, il reste que c'est le langage qui représente l'instrument souverain, la technique souveraine, de la formation mentale. Et puisqu'il en est ainsi, et parce que les institutions scolaires poursuivent, avec l'institution familiale, le dessin fondamental du développement mental, il va de soi que l'organisation scolaire doit s'établir sur le plan du langage, sur le

plan linguistique avant tout et par-dessus tout. Cela me paraît l'évidence même, dès que l'on a compris que le langage est l'instrument de la formation et du perfectionnement de la pensée humaine.

Ainsi donc, dans l'effervescence du "changement de vie" qui se manifeste dans notre province sur le plan de la vie culturelle, je réclame, *comme changement essentiel, comme changement fondamental, comme changement primordial, comme changement le plus urgent*, la modification de notre Conseil de l'Instruction publique, et ceci par sa transformation selon les trois modes suivants :

a) Tout d'abord, la division du Conseil en deux Comités, l'un *français* et l'autre *anglais*, c'est-à-dire sur le plan *linguistique*;

b) Ensuite, la composition de tels Comités par voie de représentation des *Chefs de famille*, à titre de seuls responsables du sort linguistique de l'école, celle-ci étant envisagée définitivement comme le prolongement naturel de la famille; (cela n'exclut en rien évidemment la représentation de la hiérarchie catholique pour fins d'instruction religieuse et de formation morale);

c) Enfin, par voie législative, au nouveau Conseil de l'Instruction publique, ainsi divisé en deux Comités sur le plan linguistique, l'attribution du pouvoir de lever un *impôt scolaire*, dans toute la province, destiné à constituer un *trésor scolaire commun* non assujetti à la Politique, à une majorité parlementaire, et d'administrer tel fonds scolaire dans la plus parfaite autonomie et selon un principe de partage, entre les deux Comités, fondé sur X dollar per capita de la clientèle fréquentant les institutions soumises, au point de vue linguistique, à la juridiction de chaque Comité.

Voilà, pour l'essentiel, pour servir de base à discussion. Et on comprendra que je ne puis ici entrer dans toutes les modalités requises par la transformation que je préconise.

Cela suffit, cependant, pour que l'on soupçonne la fécondité d'une telle transformation. Tout d'abord, cela aurait pour effet la réhabilitation manifeste de la langue, et particulièrement de la langue française en ce qui nous concerne, comme instrument ou technique de la formation de l'esprit humain. Ensuite cela aurait pour effet la prise de conscience, par les parents canadiens-français, de leur responsabilité exclusive en matière de *formation intellectuelle* de leurs enfants; prise de conscience qui leur échappe depuis trois cents ans, de génération en génération, par l'exercice d'une tutelle ecclésiastique dont ce n'est pas le lieu ici de critiquer la légitimité, ni d'apprécier la bienfaisance. Enfin, sur le plan des moyens matériels requis pour assurer à la jeunesse canadienne-française les avantages d'une formation intellectuelle améliorée, la transformation que je propose mettrait un terme aux inégalités financières inhérentes à notre système actuel fondé sur les commissions scolaires locales. Avec le système de financement scolaire que je propose, plus de commissions scolaires pauvres à côté de commissions scolaires riches. Égalité de moyens matériels pour toute la population québécoise, quelle que soit la paroisse ou la ville qu'elle habite, quelle que soit la langue de l'enseignement. En définitive, les Québécois ne sont-ils pas tous Québécois partout où ils habitent ? Au surplus, fini l'intervention de la politique partisane dans les affaires culturelles ou affaires scolaires : les chefs naturels de la formation intellectuelle de la jeunesse, les chefs de famille, posséderaient enfin les moyens matériels de

s'acquitter de leurs devoirs primordiaux, tant au point de vue académique que financier.

Mais, j'entends, déjà, des protestations : "Mais, que faites-vous de la confessionnalité ? Voulez-vous sortir l'enseignement religieux de l'école publique ?" Pas du tout. Mais, le rôle de l'Église catholique, au sein de nos *institutions françaises* vouées à la formation intellectuelle, à l'instruction et à l'éducation de la jeunesse canadienne-française, comme institutions publiques, s'exercera à l'intérieur des cadres du système scolaire français. Traditionnellement, pour cette grande majorité du peuple canadien-français qui est demeurée et veut demeurer fidèle à la Foi catholique, et, pour cette minorité du peuple canadien-français qui est protestante ou agnostique, par le truchement d'écoles séparées. Voilà l'essentiel du changement que je propose quant à ce qui a trait à la confessionnalité de notre système scolaire public français, dans notre province.

Mais, j'entends encore d'autres interrogations : "Si votre changement était adopté, qu'advierait-il du système imposant d'institutions scolaires privées qui existent dans notre province ? Communautés d'enseignement d'hommes et de femmes ? Collèges classiques ? Universités ? Etc... ? Parmi ces institutions, sous autorité ecclésiastique, il y en a qui ont besoin d'assistance financière; assistance qui leur est actuellement consentie par la Politique, par l'État, par des majorités parlementaires fondées, comme on le sait, sur le jeu des luttes partisans. Qui prendra soin de telles institutions scolaires privées sous le nouveau régime que vous préconisez" ?

La réponse est bien simple : En ce qui concerne les institutions scolaires privées, fréquentées par une clientèle de langue française et où l'enseignement se donne en

langue française, la charge d'en prendre soin reviendra de droit et de devoir au *Comité français* de l'instruction publique, au lieu de l'État, comme cela se pratique actuellement, puisque l'État ne disposera plus, désormais (toujours selon le plan que je propose) de fonds pour fins scolaires, dans la province de Québec. Ce sera à la direction de ce *Comité français* de décider s'il est opportun d'ériger ou d'étendre un système d'institutions secondaires publiques, parallèlement aux séminaires ou collèges actuellement sous contrôle ecclésiastique, et ce sera à la direction de ce *Comité français* de décider s'il est opportun d'augmenter le nombre des universités sous contrôle ecclésiastique ou de fonder une ou des universités qui se donneront pour mission spécifique le développement de la *culture française* au niveau supérieur, c'est-à-dire une ou des universités *françaises*, de disciplines intellectuelles *françaises*, au lieu d'universités *catholiques* où l'on enseigne tantôt en français, tantôt en anglais, où l'on fait usage tantôt de manuels français, tantôt de manuels anglais, où les méthodes d'enseignement supérieur ou de recherches sont plus ou moins assujetties au colonialisme anglophone, ou d'origine britannique, ou d'origine américaine. Personnellement, je souhaite que notre province possède au moins une *Université française*, adaptée au pays du Québec, c'est-à-dire, par conséquent, une *Université canadienne-française*, sous contrôle des Chefs de famille de langue française qui tiennent avant tout à la survivance de la culture française jusqu'au niveau supérieur. Que dans cette université canadienne-française, il y ait des ecclésiastiques recommandables par leur compétence particulière et qu'il y ait des censeurs ecclésiastiques chargés d'exercer une vigilance sur les exigences de la morale catholique, j'y vois là une nécessité dans un

Canada français en grande majorité de foi catholique. Mais, il est urgent que les Chefs de famille, soucieux de la survivance et de l'expansion de la culture française (les Chefs de famille "nationalistes, par conséquent) se donnent au moins une université, académiquement et financièrement contrôlée par eux, pour réaliser cette mission souveraine, en terre nord-américaine. Mais, il ne m'appartient pas d'en décider : ce sera l'affaire du *Comité français*.

* * *

Voilà, sommairement, l'essentiel des commentaires que m'inspire ce que j'appelle la "révolution nationaliste" de l'heure présente, au pays du Québec. Quelles que soient les réactions qui pourront se manifester à l'égard de la "révolution" ou du "changement de vie" que je propose, il reste et restera toujours que pour sauver la culture française, au Canada, l'étape primordiale à franchir, c'est celle de mettre son sort entre les *seules mains* qui ont pour mission souveraine le sort de la langue française, tant dans la famille qu'à l'école, prolongement de la famille, et cela à tous les degrés du système de l'enseignement public, c'est-à-dire *entre les mains des Chefs de famille héritiers de la culture française*. Les autres efforts manifestés pour le salut du français, au Canada (et dans le Québec notamment), sont des efforts *secondaires ou accessoires*. Devant les menaces extérieures et intérieures qui se multiplient contre la survivance de la culture française, en terre nord-américaine, il faut recourir aux *moyens supérieurs*. Sinon, le "joyalisme" s'étendra en maître jusqu'à l'extinction complète de l'héritage français en Amérique du Nord.

CHRONIQUES

L'Éducation

LES PROFESSEURS : UN PROBLÈME DE QUANTITÉ ET DE QUALITÉ

par Paul-Émile Gingras

Le Directeur de notre revue attirait, le mois dernier, l'attention de nos lecteurs sur cet élément essentiel de tout enseignement. Nous nous permettons d'y revenir. D'une part, le rythme effréné de croissance de nos populations scolaires pose le problème de la *quantité* des professeurs; d'autre part, étant par profession dans une institution d'enseignement et venant d'assister à l'épreuve des examens semestriels, je suis particulièrement enclin à parler de la *qualité* du personnel enseignant.

Nous avons du mal à nous représenter l'accroissement actuel des populations. Comment imaginer que la population de la terre a mis 300 ans, de 1650 à 1950, à augmenter de 2 milliards et à passer de 500 millions à 2½ milliards; que, durant les 50 prochaines années, de 1950 à 2000, elle augmentera de près de 4 milliards et passera de 2½ milliards à 6.3 milliards ?

Il y a une trentaine d'années, Montréal comptait de sept à huit cent mille âmes. Depuis, la population a doublé, augmentant, disons, de 800,000. On nous annonce que cette population doublera d'ici 1980 et que

Montréal comptera alors quelque 3,000,000 d'âmes. Imagine-t-on que "doubler" signifie maintenant, non pas un agrandissement de la ville et des institutions, non pas un développement quelconque, mais bien un autre Montréal qui s'ajoute au Montréal d'aujourd'hui !

En 1955, le Dr Sheffield jetait le cri d'alarme : "Il y a, disait-il, 2,650,000 élèves dans les écoles primaires du Canada et 550,000 élèves dans les écoles secondaires". En 1958, à la Conférence canadienne sur l'éducation, le Dr Sheffield revenait à la charge : "D'ici 1969, il nous faut trouver 12,900 professeurs d'université, alors que nous n'en comptons maintenant que 5,500". Il y a quelques jours, M. Jean-Marie Beauchemin écrivait : "En 1975, les inscriptions à l'enseignement universitaire de la province de Québec seront deux fois plus nombreuses qu'en 1960. L'automne dernier, elles atteignaient le record de 34,000 étudiants, dans quinze ans, elles se chiffreront entre 80,000 et 110,000".

Ces prévisions ont quelque chose d'effarant. Elles ne se basent pourtant que sur l'augmentation naturelle de la population. Qu'advient-il si le taux de fréquentation universitaire des jeunes de 18 à 21 ans part du taux actuel de 10.9% et s'achemine vers les 35%, tel que cela existe en 1960 aux États-Unis ? Et nous oublions le problème de l'élévation des âges scolaires dans un milieu dont le niveau de vie est à la hausse, dans un milieu qui laisse progressivement l'agriculture pour occuper sa population, à raison de 75%, aux services et à l'administration. Nous oublions que, dans un monde scientifique et technique, les travailleurs devront se qualifier toujours davantage. Il faudra même que les adultes reviennent à l'école, tant pour mettre au point leur savoir

que pour intégrer la culture dans leurs loisirs. Nous oublions que la jeune fille commence à peine chez nous à fréquenter l'école secondaire et l'université et que le taux de fréquentation du groupe féminin est appelé, demain, à se multiplier. Nous oublions que la gratuité scolaire influencera le taux de la fréquentation scolaire.

Tout cela pose, de façon effarante, le problème "quantité" des professeurs. Le Dr Sheffield affirmait, il y a trois ans, que pour répondre au besoin, la moitié des diplômés des collèges et des universités devrait prendre la carrière de l'enseignement. Malheureusement cela ne se produit pas chez nous. Nous risquons gravement d'être demain une nation sous-développée parce que sous-enseignée !

* * *

Par ailleurs, un professeur ne s'improvise pas. Il faut à la fois une personnalité dynamique, altruiste et équilibrée, une vocation à l'enseignement et une longue et minutieuse préparation. La qualité n'est qu'à ce prix.

Le professeur ne transmet pas que des connaissances à ses élèves; il leur communique d'abord une sagesse de vie. L'interprétation des textes, l'analyse du milieu, le choix des exemples, les commentaires incessants qui nourrissent un cours, tout cela est marqué de la personnalité du maître. Que nous rappelle le temps des études, sinon d'abord la personnalité de tel ou tel maître ? C'est lui qui répond à nos questions, lui qui éveille notre esprit à la pensée, à l'art, au sentiment chrétien de l'existence. Il peut faire de nous des dilettantes, des révoltés, des activistes, des insignifiants ou, au contraire, susciter en nous des puissances d'admiration, de recherche et de don.

Tout dépend de sa propre personnalité. Est-il lui-même agressif, psychologiquement handicapé : il rejette inconsciemment sur ses disciples ses propres problèmes, perd l'objectivité et le sens du réel. Est-il bourgeois, paresseux, ambitieux, étroit d'esprit : il replie l'élève sur lui-même. N'a-t-il pas le sens de la discipline, de l'ordre, de l'effort, il pousse son disciple à un conformisme néfaste, et, le privant d'une véritable inspiration, le mène sur les voies d'une vie artificielle. La personnalité du professeur marque incontestablement la qualité de son enseignement.

Pour beaucoup, compétence égale trucs, recettes et méthodes. La réalité est tout autre. On ne doit pas confondre la connaissance du français et la méthodologie de l'enseignement du français. D'innombrables instituteurs prétendent enseigner la composition d'un paragraphe sans être capables d'en écrire un seul correctement. Compétence, ici, comprend avant tout une longue fréquentation de la discipline que l'on doit enseigner.

Compétence signifie encore connaissance de l'élève à qui l'on enseigne et connaissance du milieu dans lequel vit l'élève. Que de maîtres ignorent leurs élèves, vivent en marge de leur monde; de leur monde intérieur sans doute, mais de leur milieu familial et social. Pour eux, l'élève est buté, paresseux, inattentif, indifférent : ils ne se rendent pas compte qu'ils trahissent dans ce jugement leur propre incompetence, leur inaptitude à intéresser l'élève, à "motiver" son travail, à capter son attention. Les élèves se présentent au collège : ils ont un excellent dossier scolaire; ils subissent avec succès l'examen d'admission; 60% d'entre eux vont pourtant échouer une ou deux années ou abandonner leur cours. On les envoie au conseiller d'orientation : ils ont les aptitudes intellec-

tuelles pour faire les études commencées (ce qu'on savait déjà) ! En pratique, 80% des échecs sont imputables à des troubles psychologiques. Est-ce que "compétence" ne signifierait pas aussi connaissance de l'élève ?

* * *

Nous sommes donc en face d'une double pénurie de maîtres : pénurie quantitative et qualitative. La marée des étudiants monte de façon fantastique; la profession exige des qualités de personnalité et de compétence de plus en plus riches et . . . rares. Si la Commission d'enquête sur l'enseignement veut bien "commencer par le commencement", voilà bien le premier de ses problèmes. Et cela urge d'autant que dans le passé ce problème ne nous a guère préoccupés.

P.-E. G.

Les livres

IL FRATELLO

par Jacques Poisson

Dans la "chronique des événements", M. Angers a déjà consacré quelques lignes à certaines attitudes du Frère Untel. Je me propose seulement pour ma part d'examiner le phénomène de sa spectaculaire entrée en scène.

"Les Insolences" remportent un succès sans précédent dans l'édition canadienne-française. Le parrainage de M. André Laurendeau y est sans doute pour beaucoup, de même que le dynamisme des éditeurs, le canular du "faux frère" et une publicité efficace. Mais il y a bien autre chose, notamment la personnalité de l'auteur et l'état d'esprit actuel du public.

En quoi peut donc consister l'extraordinaire harmonie qui existe entre l'Insolent et notre milieu ? M. Laurendeau a proposé toute sortes d'explications : trouvailles de style, humour, santé morale, curiosité intellectuelle, etc., c'est là un ensemble de qualités que l'on goûte fort chez nous, d'autant plus que nos réformateurs, nos prédicateurs et nos critiques résistent assez mal à la tentation de se prendre mortellement au sérieux. Le Frère Untel, lui, a le don de sourire en trépigant; d'aborder d'un ton léger, voire potache à l'occasion, des problèmes d'une extrême gravité; de dépasser par des outrances amusées le péril de la lucidité aigre et froide. En somme, il a choisi de s'ébattre dans l'analyse décousue et dans la démesure malicieuse et souriante, au-delà de la tristesse et de l'espoir. Que cette formule lui soit naturelle ou qu'il l'ait adoptée délibérément,

peu importe; l'essentiel, c'est qu'il a réussi mieux que tout autre à opérer la décrispation que l'on souhaitait depuis longtemps. Cet exploit exigeait beaucoup de dons et de qualités de caractère: l'art des formules savoureuses, une spontanéité jaillissante, de l'intrépidité, de la sincérité et un désintéressement absolu.

Dans un milieu comme le nôtre, où il est trop facile de suivre la courbe parallèle des idées et des intérêts, le détachement du frère Pierre-Jérôme nous arrive comme une bouffée d'air pur dans une "conférence d'information".

Le Frère Untel expose ses opinions librement et "gratuitement". Il n'obéit à aucun mot d'ordre et n'escompte aucun avantage. C'est qu'il n'a rien de la race des trafiquants d'idéologies et de principes qui ne songent qu'à gravir les échelons de la hiérarchie, à devenir secrétaires de ministre, à rassembler des partisans, à accumuler du capital politique ou social, à remonter leur cote auprès de Radio-Canada ou des cadres syndicaux. Les agissements, la cabale et les consignes ne sont pas le fait du jeune Mariste. L'orchestration des "gros canons" et des "trompettes sonores" de l'opinion publique, voilà précisément ce dont nous ont reposés la désinvolture et la sincérité du "fratello".

Écrasé sous une masse d'idéaux frelatés et suffoquant dans un monde de réticence mesquine, le public est accouru de toutes parts à la nouvelle que sur la place publique était apparu un frère aux yeux limpides et à la voix claire, désarmé, sans calcul et ne quémandant ni argent, ni admiration ni échange d'éloges à la m'as-tu-vu. Enfin on allait échapper quelques instants au réseau de l'information, de l'action concertée, des petites trahisons et du dirigisme de la pensée, dont les

mailles sans cesse plus étroites se resserrent davantage de jour en jour. A cet égard, le "fratello" est un libérateur. Gardons-nous donc de l'"institutionnaliser", de le mettre dans une niche et de détruire sa magie de vérité.

Quant à moi, je crois que son franc-parler nous autorise à quelques observations insolentes. Le Frère Untel s'est posé en adversaire du "joual" sur les plans du langage, de la pensée et de la vie tout entière. Cependant, tout professeur de français qu'il est, il estime qu'une simple confession d'incapacité ou de négligence l'exonère du devoir d'écrire correctement. Ainsi son "best-seller" m'apparaît comme le plus grand scandale de 1960 en matière de langue, et un scandale d'autant plus funeste qu'il contribue à enraciner certains vieux préjugés et à engendrer de nouvelles confusions. De nombreux émules commencent déjà à croire que pour gagner la faveur populaire, il faut être naturel, c'est-à-dire asservi à ses impulsions et émancipé du bon usage et des lois du lexique et de la grammaire. Ecrire qu'une chose "va à dire" (goes to say) est-il moins guindé que de s'en tenir à la locution correcte et générale: "revient à dire"(1)? Le Frère Untel est trop cultivé pour le soutenir, mais est-on sûr que la contagion de son mauvais exemple prestigieux n'atteindra pas un grand nombre de lecteurs.

Il est vrai que la correction et la pureté du français présentent au Canada des difficultés presque insurmontables. Mais quand on est professeur de français, est-ce qu'on ignore les possibilités et les avantages de la révision, qui est à la portée de tous? Dans une commu-

(1) *Je me borne à un exemple afin de ne pas m'écarter de mon sujet, qui ne relève pas d'une rubrique du langage.*

nauté de l'importance de celle des frères Maristes, sinon chez l'éditeur, il existe certainement des sujets aptes au moins à jouer le rôle de correcteur d'épreuves. Et les correcteurs intelligents ne se bornent pas aux côtés matériels et concrets de la correction.

Puisse le Frère Untel, que j'admire sincèrement, me pardonner ces observations. Il m'est impossible de ne pas lui tenir rigueur d'avoir raté la plus belle occasion d'endiguer la vague montante du "joual". Très longtemps notre plus grand succès de librairie demeurera un monument d'inconséquence : un pamphlet contre les "jouaux" étroitement acoquiné à la langue "jouale".

En dépit de ces réserves, je souhaite que notre monde politique, comme celui de l'enseignement, donne le jour à un exorciste de la réticence, cette lèpre de l'esprit et du coeur qui ronge notre intelligentsia. Alors seulement nos hérauts de la liberté, MM. Barbeau, d'Allemagne, Roy et Chaput, entre autres, pourront se faire entendre, et obtenir enfin le dialogue qu'ils méritent, ou, à tout le moins, des réfutations réfléchies et intelligentes.

J. P.

Les événements

par François-Albert Angers

Conférence inter-provinciale

Il y a eu une conférence inter-provinciale. La première véritable depuis 1887. Et il fallait voir comment les provinces y sont venues tout apeurées, craintives, se défendant bien de ne vouloir en aucune, aucune façon avoir l'air de conspirer contre le Fédéral, que dis-je, de même oser discuter des mêmes questions dont on pourrait avoir à parler à des conférences fédérales-provinciales. Il faudra, à ce sujet, verser aux archives historiques, le vidéo du premier ministre Smallwood, avec ses insistances sur sa parfaite intention de ne jamais, jamais contrecarrer le gouvernement fédéral; et celui du premier ministre Bennett, avec ses hésitations, sa satisfaction étonnée de constater que la foudre du Jupiter fédéral ne s'était pas abattue sur la Conférence.

Aucun document d'histoire ne pourra jamais, mieux que ces scènes visuelles, télévisées, condamner le régime King-Saint-Laurent des années 1948 à 1957. Les psychiatres y verront toujours la marque de provinces qui ont été évidemment terrorisées et qui n'osent plus avoir quelque personnalité que ce soit en dehors de celle que le maître fédéral veut bien, dans sa condescendance, leur laisser exercer. Cette unité nationale réalisée dont se sont tant vantés les deux protagonistes sus-mentionnés, a été évidemment du genre: "L'ordre règne à Varsovie". Quel infantilisme provincial il en est résulté! Quelle différence avec l'attitude mâle des États américains, créant un Conseil des États, avec capitale

à Chicago, et ambassadeur à Washington, dans l'intention virile de bien marquer qu'ils sont des entités libres, ayant besoin de collaborer avec le gouvernement central, mais non d'en subir l'hégémonie !

Il faut se bien placer dans cette atmosphère pour proclamer que la Conférence a quand même été un succès, en dépit du fait qu'on n'y a créé ni un Conseil des Provinces, ni même un secrétariat permanent. Un succès personnel de M. Lesage qui a déjà fait un grand pas, en faisant admettre à ses partenaires réticents que la réunion des premiers ministres, la Conférence des provinces pourrait, elle, devenir tout de suite permanente; et en faisant fixer le prochain rendez-vous pour août 1961, à Charlottetown.

Nous savons peu de chose de ce qui s'est passé aux réunions. Mais la lecture des commentaires des journalistes, et la confrontation des diverses déclarations télévisées, laisse l'impression que M. Lesage a manoeuvré très habilement. Comme il l'a dit à la télévision, devant des questions de plus en plus insistantes et peut-être embarrassantes de l'interviewer, sur la possibilité de formation d'organismes permanents plus formalisés : "Conseil des Provinces, Secrétariat permanent, . . . je ne me chicanerai pas sur des mots . . .". L'important, en effet, c'est qu'il y ait quelque chose qui fonctionne, qui joue le rôle que l'on assigne à ces institutions, même si c'est le bureau de M. Frost qui doit servir de secrétariat permanent sans le nom.

Voilà un domaine où le long séjour de M. Lesage à Ottawa peut devenir un actif pour la province de Québec : avoir appris à traiter avec les Anglo-Saxons selon leurs méthodes de discussion et de réalisation, de

façon à leur faire admettre progressivement ce qu'une logique à la latine a pu concevoir idéalement. Si seulement M. Lesage peut apprendre à pratiquer une sorte de double personnalité, qui lui permettra d'être à Ottawa et dans les relations inter-provinciales ce qu'il faut être pour faire marcher les Anglo-Saxons, tout en étant capable à Québec de légiférer en tenant compte de l'idéal et des traditions latino-catholiques des Canadiens français, il deviendra un premier ministre parfait. Pour le moment, comme l'a montré la législation sur l'assurance-hospitalisation, comparée à son adresse en matière de relations interprovinciales, c'est le côté québécois qui reste le plus faible.

F.-A. A.

Erreur monumentale

La façon dont le premier ministre de Québec vient de régler le financement de l'assurance-hospitalisation souligne la difficulté qu'ont les libéraux, en dépit de leur conversion des récents mois, à s'adapter aux points de vue du Québec. Les lignes qui précèdent étaient écrites lorsque la nouvelle de l'imposition supplémentaire des revenus est arrivée; aussi bien que celles qui paraissent plus loin sous le titre "La fin des illusions". Je n'aurais jamais pensé que les événements viendraient si vite ratifier le jugement que j'avais porté sur la loi de l'assurance-hospitalisation dans une conférence à Québec, à savoir que c'est la classe moyenne qui en porterait à peu près exclusivement le poids de toute façon, ou au mieux réussirait tout simplement à reporter une partie du fardeau, non pas sur la classe riche, mais sur la classe pauvre par la réduction des exemptions.

La raison que M. Lesage donne pour avoir procédé comme il l'a fait est d'ailleurs grave, et doit nous faire réfléchir sur les autres promesses du gouvernement en matière de gratuité scolaire et d'allocations sociales : après avoir examiné toutes les autres possibilités fiscales, la solution adoptée lui a paru la seule possible. Combien il aurait été plus sain et plus sage de donner à la province, comme le recommandait la Commission Tremblay, un vrai régime d'assurance avec prime, et contribution du gouvernement provincial à la prime des indigents ! Le nouveau régime fiscal aboutit à une situation comparable, mais d'une façon moins nette, et en définitive moins équitable !

Mais ce n'est pas sur ce point que je veux tellement insister. Il y a eu là une erreur, mais ce n'est pas celle-là que je qualifie de monumentale. Celle qui est monumentale, c'est l'alignement des exemptions provinciales sur les exemptions fédérales. En effet, la différence des exemptions à \$3,000 au lieu de \$2,000 pour gens mariés comme à Ottawa, avait été l'une des plus positives mesures d'autonomie provinciale de l'ancien gouvernement. Sciemment, le premier ministre du temps avait tenu à spécifier qu'il trouvait socialement déraisonnable une exemption de seulement \$2,000. Qu'il voulait que la Province de Québec, à la demande dans ce temps-là de tous les corps publics et même de l'assemblée des évêques, montre au reste du pays qu'elle a un plus grand souci du bien-être de la famille. Par son attitude, la Province avait en définitive forcé le Fédéral à accorder une réduction de 10%, puis 13%, de son propre impôt à toutes les familles québécoises gagnant respectivement entre \$2,000 et \$3,000 (sans enfant), \$2,250 et \$3,250 (avec un enfant) et ainsi de

suite, à raison de \$250 de plus dans le revenu pour chaque nouvel enfant. C'est tout cet effort, encore bien mince, je suis le premier à l'admettre, en regard des changements que nous demandions en vue de rendre justice à la famille, c'est tout cet effort, dis-je, que M. Lesage vient de rayer d'un train de plume.

Les "gens bien informés" qui ont renseigné les journalistes à ce sujet ont défendu le gouvernement en disant que celui-ci, par l'assurance-hospitalisation, a réduit les dépenses de ces familles, de sorte qu'elles peuvent dorénavant être taxées sans inconvénient. Argument douteux, car il s'agit là de familles qui, en cas de maladie, auraient clairement dû, et qui en pratique doivent le plus souvent émarger à l'assistance publique. De familles donc qui sont déjà soignées gratuitement; et pour qui l'assurance-hospitalisation, si faible que puisse nous apparaître une taxe allant jusqu'à \$25, sera l'occasion d'une dépense supplémentaire, lourde pour des budgets si minces.

Si l'on tient compte, au surplus, du fait que le coût de la vie s'est accru assez considérablement depuis 1954 — commandant ainsi l'augmentation de l'exemption —, le moins qui pouvait être fait c'était de ne pas la diminuer. Pour ne pas fausser notre régime d'impôt, sur le plan de l'équité fiscale, il aurait absolument fallu ne pas toucher aux exemptions; et ne chercher à récupérer les sommes nécessaires que par l'augmentation des taux. Et en ayant soin de graduer ces taux de façon à ne pas frapper trop lourdement ceux qui sont les catégories de revenus les plus basses. Encore une fois, ou bien on veut établir une assurance à primes, avec contributions bipartites (patrons et employés) ou tripartites (Etat en plus); ou bien c'est gratuit, c'est-à-dire financé

en fonction de la capacité de payer. En mélangeant les deux genres de raisonnement on ne peut aboutir qu'à la confusion, c'est-à-dire à la distortion totale du régime fiscal.

Le premier ministre actuel me paraît encore incapable de sortir d'un certain mimétisme fédéral, qui n'est autre en définitive que du pragmatisme anglo-saxon, acquis pendant son long séjour à Ottawa. Consciemment ou non, ce qu'il copie ici, c'est le faux système contributoire des pensions de vieillesse (impôt sur le revenu des particuliers, impôt sur le revenu des compagnies, taxe de vente), qui veut singer les systèmes d'assurance-sociale européen, mais qui n'est arrivé justement qu'à engendrer de la confusion fiscale, vu que l'incidence d'une taxe ne peut pas se comparer directement aux effets d'une prime. Ici, c'est une sorte de régime tripartite qu'on nous donne, dans lequel l'impôt sur les compagnies représente le patronat; l'impôt sur le revenu, l'assuré; la subvention fédérale et la part de l'assistance publique, l'État.

Il existe pourtant une pensée sociale propre à la province de Québec, pour autant qu'il s'agisse de ne considérer que le Canada. Quand nos gouvernements de Québec se décideront-ils à sortir de l'autonomisme purement verbal ou politique, pour utiliser les pouvoirs souverains de la Province à édifier une législation marquée au coin de la logique latine et de la pensée sociale catholique ?

F.-A. A.

Les tristesses du mois

Péguy a écrit quelque part que rien de plus beau n'existe, a dit Dieu, qu'un enfant qui s'endort en faisant

sa prière. Et par contraste, ne pourrait-on pas dire, qu'il n'y a rien de plus triste que de voir un directeur des études de la Société de Jésus, la Société qui la première a implanté l'esprit français en terre d'Amérique, qui ne cesse de proclamer ses intentions de valoriser chez nous la culture, se glorifier par ailleurs d'accepter l'intégration de notre système d'éducation aux structures anglo-américaines. C'est pourtant à ce spectacle que nous a convié le Père Plante ces récentes semaines !

Il est vrai, dit-il, dans La Presse du 10 novembre, que la pratique française est différente de ce que l'on fait chez nous, en intégrant les dernières années du baccalauréat dans l'université. "Mais en Amérique et chez nos compatriotes anglo-saxons, même dans notre province, on considère l'enseignement du baccalauréat ès arts comme propre aux institutions universitaires." Donc, tend à dire tout son texte, cela ne doit-il pas servir à nous justifier de continuer d'en agir ainsi.

Le Père Plante, pour se justifier, nous rappelle ensuite l'histoire de toutes nos incohérences et de toutes nos défaites. Il nous montre qu'historiquement, *dans les textes*, nos universités de Montréal et de Québec se sont en quelque sorte inspirées du modèle anglo-saxon; mais en oubliant de nous dire que *dans les faits*, à venir jusqu'à tout récemment, personne n'a jamais songé dans la province à considérer qu'un philosophe était à l'université, mais bien au niveau de l'enseignement secondaire, exactement comme dans le système français.

Il nous démontre lui-même ensuite que c'est en vue de se faire accepter par les institutions anglo-canadiennes et de se comparer à elles, que les universités canadiennes-françaises, de 1917 à 1928, s'emploieront à établir des

parallèles pour démontrer que nos dernières années de collège sont l'équivalent des premières années d'université dans le système anglo-américain. Preuve évidente en soi que notre système était encore, à ce moment-là, différent; et démonstration que, dans notre manque de fierté, nous n'avons pas su nous contenter d'établir des équivalences entre notre système et le système anglo-canadien : pour faciliter les choses, nous avons plus ou moins commencé, à ces moments-là de songer à nous y intégrer pour faciliter les comparaisons. Puis progressivement, sous la pression des esprits "réalistes et pratiques", nous avons imité. Comme si c'était là l'objet principal à rechercher — être comme les autres — dans un domaine où l'idéal devrait être l'épanouissement culturel maximum !

Puis le Père Plante procède à démontrer que cela a bientôt conduit nos universités, non seulement à chercher des équivalences, mais à copier les universités anglo-américaines et à créer des enseignements collégiaux "*on the campus*". Puis, il proclame, triomphalement : "Vous voyez bien que nous ne faisons que ce que font les autres"; comme si le conformisme était devenu la norme du bien et de la culture !

Or est-ce bien là le problème ? Le problème ne doit-il pas être posé dans les termes où il l'a été par Jacques Poisson dans *L'Action Nationale*, et par Raymond Grenier dans *La Presse* du 10 décembre. À savoir, si nos universités sont françaises ou américaines ? Si nous voulons rester la province latino-catholique, donc "pas comme les autres" du continent nord-américain; ou si au contraire nous adoptons le programme du discours Saint-Laurent sur le Saxonie : devenir une province comme les autres ? Pouvons-nous croire que nous resterons une province différente, si nous adoptons comme norme de notre

organisation universitaire, le critère de l'identification avec les organisations anglo-américaines ?

La tendance de l'article de M. Grenier, c'est de démontrer au moins implicitement qu'il est trop tard pour choisir. Nous nous sommes résolument engagés depuis quelques années dans la voie américaine; et aujourd'hui, écrit-il, "de nombreux professeurs universitaires appellent depuis longtemps de leurs vœux cette réforme *finale* qui ne sera pas une révolution, mais un aboutissement et qui achèvera d'aligner, pour ce qui est du moins des structures, nos universités existantes sur le modèle anglo-saxon".

Pour soutenir cette thèse, ceux qui en sont partisans n'ont pas manqué, à l'instar du Père Plante, de multiplier les sophismes. "Notre enseignement n'était pas conforme *au fond* à la formule française et il ne saurait donc être question de rester fidèle à celle-ci ou d'y revenir". Comme la situation actuelle en France serait le résultat d'une réforme napoléonienne, donc effectuée après la Conquête, elle ne nous aurait pas touché... Et voilà pourquoi notre fille est muette ! C'est dans ce mutisme que nous aurions négligé de nous apercevoir, paraît-il, que nos études secondaires se terminaient réellement avec la Versification — "contrairement à ce qu'on avait cru si longtemps" — et non pas avec les Philosophies. Puis finalement vient la question massue : "Pourrait-on seulement demander à nos collègues de revenir à la formule française sans compromettre les subventions publiques aux collèges classiques". Le chat est sorti du sac : les subventions fédérales aux universités.

C'est bien ce qu'oublie de nous dire tous les intéressés, et que nous faisait remarquer en toutes lettres le rapport de Brébeuf à la Commission Tremblay. Il est

vrai qu'il y avait depuis longtemps des tiraillements dans notre système d'éducation et des tentations de verser dans l'américanisme. Il est vrai que Léon Lortie s'en est fait chez nous, non pas le prophète — car il n'a rien prévu, il a plutôt machiné — mais le héraut, en travaillant pour faire accéder l'enseignement primaire supérieur directement à l'université, au lieu de le brancher comme cela aurait dû être sur un secteur d'enseignement technique et de grandes écoles, au sens large du mot. Mais il reste que les bastions se sont surtout écroulés quand le gouvernement fédéral a offert des octrois à nos universités, et qu'il a fallu déguiser nos collèges en université à la mode anglo-saxonne pour obtenir de l'argent.

Maudite lâcheté, d'un peuple sans fierté, qui préfère ramper pour ramasser de l'argent, et se conformer aux institutions de l'autre, plutôt que d'affirmer sa personnalité et de faire reconnaître ses droits, tels qu'ils existent par l'établissement d'équivalence et non par le jeu des assimilations ! Voilà la vérité ! L'argent ! l'argent ! pour lequel nous vendons notre âme; et le recteur de l'Université de Montréal osera dire ensuite que les octrois sont sans danger, vu que le gouvernement fédéral n'est jamais venu imposer ses manuels aux autorités universitaires ! Mais avec les octrois fédéraux, il n'y a plus eu de défenseurs des collèges classiques, comme il y en avait partout dans la Province; il n'y a plus eu que des réformateurs, prêts à brûler tout ce qu'ils avaient adoré, tout ce qu'ils nous avaient demandé d'adorer, histoire de toucher quelque dizaines ou centaines de milliers de dollars. Et l'on parle de culture française en Amérique !

En dépit de tous les "*au fond*" et de tous les "*contrairement à ce qu'on avait cru si longtemps*", le fait

demeure qu'avant l'avènement des octrois fédéraux aux universités, il y avait dans la province de Québec des collèges classiques qui donnaient un cours secondaire de huit ans, et que personne, personne, n'aurait pris pour des universités. Et il y avait l'université au delà du baccalauréat. Encore une fois, dans cette université, il s'était développé de plus en plus d'incohérences. Mais justement au point où nous sommes, à la veille d'une enquête sur l'éducation, il ne s'agit pas de savoir si ces incohérences sont des fatalités : une telle question n'a pas de sens quand il s'agit d'institutions dont la forme et la réforme dépend des volontés humaines. Il s'agit de savoir si nous voulons rester français, ou si nous voulons nous américaniser. Et si, par conséquent, au moment où nous allons décider *d'une façon rationnelle* de l'organisation de notre système d'éducation, nous allons effectuer la réforme dans le sens du génie français, ou dans le sens du génie américain. That is the question ! si c'est en anglais qu'il faut parler pour être compris.

Quant à la distinction entre l'esprit français avant Napoléon, et après Napoléon, qu'on nous fiche la paix s'il vous plaît. La France comme tous les pays du monde a évolué. À un moment donné, elle s'est donnée une organisation conforme à son génie. Cette organisation a produit la France contemporaine; pendant que l'autre forme d'organisation a donné les États-Unis contemporains. Nul n'oserait prétendre qu'il soit même possible de songer à une comparaison entre les deux, en termes de résultats culturels. Et les États-Unis sont les premiers à l'admettre aujourd'hui, pendant que les Français s'inquiètent aussi de leur système, mais en terme de technique, non pas en termes de culture. Et où l'on s'interroge en France, en termes de culture, c'est dans

la mesure même où on s'est rapproché du modèle américain, avec ses baccalauréats multiples.

Il ne s'agit certes pas de copier servilement. La France a commis des erreurs, comme tout le monde en commet. Nous avons droit à notre esprit critique et au choix de nos formules propres. Mais il y a une façon de procéder, il y a un esprit en fonction duquel nous devons évoluer qui doit être caractéristique de notre génie propre... ou de celui que nous voudrions avoir. Et puis après tout, copier servilement, c'est à peu près tout ce que nous faisons. Dans ces conditions, la situation devient peut être plus évidente encore. Si nous voulons rester Français comme nous le proclamons, c'est évidemment la France qu'il faut copier, non pas les Etats-Unis.

* * *

Pendant qu'une certaine élite universitaire nous décevait par ses raisonnements peu convaincants, l'élite populaire se montrait dépourvue de tout instinct qui puisse nous faire penser qu'elle conserve encore l'étincelle du génie latin. Six grandes associations populaires — la Fédération des Travailleurs du Québec, la Confédération des Syndicats nationaux, l'Union catholique des Cultivateurs, le Conseil de la Coopération du Québec, la Fédération des Unions de Famille, et le Chapitre français de Montréal de l'Association canadienne des Travailleurs sociaux — s'en vont à Québec faire des représentations au premier ministre sur le futur projet de loi d'assurance-hospitalisation.

Dans ce mémoire, nulle trace d'une hauteur de vues quelconque. Nulle trace de la perception par les intéressés qu'il y a d'impliqué dans une telle législation, des principes qui ont quelque importance pour le bien commun

des citoyens. Ce bien commun des citoyens se réduit à pouvoir se faire soigner gratuitement, en fonction de moyens dont la seule norme doit être la facilité administrative. Comme on le dit si élégamment à la page 47 du mémoire des dites associations, les seuls facteurs d'appréciation sont "les services à rendre", lesquels n'ont d'autres règles que celles "des besoins", lesquels se réduisent à un "volume de maladies".

Je vois bien dans tout cela la technique, la savante technique qui trouve solution pratique à tout. Mais où est l'humanisme, au delà d'une certaine sentimentalité viscérale devant la tragédie de la maladie ! On le chercherait en vain ! Et cela pose la question cruciale : Sommes-nous encore Français ? Et si nous avons perdu du terrain en la matière, tenons-nous à le regagner ou si nous optons définitivement pour l'assimilation. Si nous tenons encore à faire au moins un choix conscient, le temps est venu où jamais de poser brutalement les questions et d'y répondre clairement.

F.-A. A.

Une leçon que nous donne les manufacturiers canadiens

En délégation à Québec, auprès du premier ministre Jean Lesage, les manufacturiers canadiens ont demandé, selon L'Action Catholique du 21 novembre, "l'appui du gouvernement de la Province dans son programme visant à encourager l'achat de produits canadiens", en particulier en ce qui concerne les achats faits par les chefs de service et les pourvoyeurs de l'État. "Un usage accru de produits canadiens, aurait dit le mémoire de la C.M.A., favoriserait l'expansion manufacturière — la clé qui

aidera à ouvrir la porte à un plus grand nombre d'emplois."

Je suis convaincu que tous les lecteurs auront trouvé des plus raisonnables cette demande d'hommes d'affaires, la plupart Anglo-Canadiens, du moins en importance... des plus raisonnables et des plus naturelles en même temps. Et pourtant combien des mêmes lecteurs, en dehors de ceux qui pratiquent l'action nationale dans nos divers mouvements patriotiques, auraient souri avec une sorte de mépris si la Fédération des Chambres de Commerce de la Province de Québec, ou la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec avaient demandé au même gouvernement de favoriser l'achat des produits canadiens français, au moins dans la proportion de la population canadienne-française dans l'ensemble de la Province de Québec. Plusieurs, sans aucun doute; comme plusieurs n'ont jamais manqué de qualifier d'étroitesse d'esprit les campagnes de la Ligue d'Achat chez nous.

Pourtant la situation n'est-elle pas similaire, parallèle, pour quiconque, à tout le moins, considère le groupe canadien-français comme groupe ethnique désireux de survivre et de s'épanouir? Au moment même où l'opinion anglo-canadienne se mettait à évoluer en ce sens, notre Ligue d'Achat chez nous, devant les efforts faits par tant de nos compatriotes pour la ridiculiser, prenait, elle, le maquis et choisissait de se déguiser sous un vague nom d'expansion économique. Et quand, dans nos Chambres de Commerce, il arrive à quelque hurluberlu nationaliste — car quiconque affiche l'intérêt qu'il porte à son groupe ethnique passe vite chez nous pour un hurluberlu dans les milieux biens! — de proposer qu'on fasse des réclamations identiques pour nous, à celles de la C.M.A.

pour les *Canadiens*, le plus qu'il est possible d'obtenir c'est une déclaration sur l'achat de produits du Québec !

Certes, il est arrivé que nos mouvements d'achat chez nous se soient plus préoccupés d'amener plus d'affaires à des marchands canadiens-français, que ces marchands eux-mêmes ne se préoccupaient ensuite de se procurer des produits manufacturiers chez les nôtres. Des fois, nous leur en faisons le reproche, parfois justifié, pour nous exonérer de tout blâme dans nos comportements de consommateurs, souvent plus snobs que véritablement soucieux d'économie. Mais ce n'était pas la principale raison de nos objections, la plupart du temps. Notre sourire en était plutôt un de mépris pour des gens qui n'ont pas l'esprit assez large pour faire fi de tout sentiment patriotique !

Maintenant que les Anglo-Canadiens commencent à penser en termes de patrie canadienne, ils vont nous donner l'exemple en la matière. Car ils ont trop de sens pratique pour se payer de mots, comme nous l'avons trop longtemps fait à leur instigation ("il ne faut pas mêler le patriotisme aux affaires !") Espérons que cela nous fera ouvrir les yeux et nous aidera à prendre conscience d'eux. Car pour nous aussi, l'achat de produits canadiens-français signifiera plus d'emplois pour les nôtres !

F.-A. A.

La fin des illusions

Le projet d'assurance-hospitalisation proposé par le gouvernement actuel du Québec aura été voté quand ces lignes paraîtront. Nous n'avons rien à en dire de plus

que ce que nous en avons déjà dit le mois dernier, sauf que M. Lesage lui-même, dans sa défense du projet, s'est chargé de ratifier nos craintes : si le gouvernement a dû aller si vite et sans plus d'effort pour particulariser la loi du Québec en accord avec nos traditions, c'est parce que le désir de profiter de la subvention fédérale pour 1961 était ce qui lui paraissait le plus important. Et il se trouvera encore des gens pour soutenir que les subventions fédérales ne comportent aucun danger pour nos institutions, qu'elles n'ont aucun effet sur notre mentalité !

Le pire dans tout cela, c'est que cette mesure n'est pas loin d'être vaine pour autant qu'elle veut correspondre à ce qu'en attend la population. Ce sont surtout les classes moyennes qui clament depuis quelques années en faveur d'un régime d'assurance-hospitalisation. Dans les perspectives actuelles du coût de la maladie, il paraît — selon que le voulait l'argumentation commune — que seuls les pauvres et les riches peuvent se faire soigner : les uns parce que l'assistance publique leur permet de se faire traiter gratuitement, les autres parce que leurs moyens les mettent à l'abri des frais extrêmement élevés de la maladie. Ce qui est impliqué dans une réclamation pour l'assurance-santé basée sur de tels éléments de causalité, c'est que ce régime permettra, par le jeu du système d'impôt, de transférer une partie de la charge des classes moyennes sur les classes plus riches; et par suite d'assurer à celles-ci une certaine mesure de gratuité.

Malheureusement, ce genre de raisonnement que l'on répète plus souvent par tradition qu'à la suite d'une étude des conditions réelles, n'a plus guère de valeur. Il pouvait avoir un sens avant la guerre, alors que les impôts étaient légers. Il n'en a plus aujourd'hui, alors que la

classe riche est taxée au maximum, que la classe pauvre ne saurait l'être davantage, de sorte qu'il ne reste plus effectivement que les classes moyennes pour payer toutes les dépenses supplémentaires que l'on pourra réclamer de l'État.

Un coup d'oeil sur l'état actuel des choses en ce qui concerne les impôts sur les revenus est des plus significatif à ce sujet. En 1939, c'étaient les riches qui payaient l'impôt; en 1960, ce sont les classes moyennes, et plutôt ceux de la petite moyenne que de la grande. Avant la guerre, en effet, 76.5% de l'impôt sur le revenu était payé par les personnes gagnant plus de \$10,000; aujourd'hui, tout au contraire, 66.6% des impôts portent sur les personnes gagnant *moins de \$10,000*. Dans ces vingt années, il s'est donc produit un renversement complet.

Le renversement est, en fait, encore plus dramatique qu'il ne le paraît à ces chiffres; car entre temps, la valeur de l'argent a considérablement changé, et les \$10,000 de 1960 ne sont pas équivalents aux \$10,000 de 1939. En réalité, ils n'en valent plus guère que \$4,000 de 1939. Par suite, il faut dire que la classe qui payait seulement 8.5% de l'impôt (\$4,000 et moins de revenus en 1939) en paie aujourd'hui 66.6%; et les riches — si l'on peut qualifier de tels, pour les fins du raisonnement, ceux qui gagnent aujourd'hui autour de \$10,000 à \$15,000 — qui payaient 91.5% de l'impôt en 1939, n'en paient plus que 33.4%. Si, pour être plus exact, nous situons le commencement de la richesse au seuil de \$10,000 en 1939, équivalant à \$25,000 aujourd'hui, nous avons alors des pourcentages respectifs de 76.5% en 1939 et de 14.5% en 1958.

On dira : Mais cela démontre tout le contraire de ce que vous prétendez. Les riches ne payent plus autant

qu'en 1939; taxons-les davantage. — Malheureusement, l'objection n'est plus valable, parce que les riches ne pourraient plus payer un tel pourcentage de l'impôt au niveau actuel des dépenses d'État. Ce n'est pas parce que nous avons eu des gouvernements anti-sociaux que les changements décrits ci-dessus se sont produits; mais bien parce que les ressources des riches avaient été épuisées, et que pour faire face aux dépenses croissantes de l'État, il a fallu aller puiser dans des bourses plus modestes en réduisant les exemptions. Car les taux sont certainement à un maximum pour les revenus élevés.

En 1939, avec des exemptions beaucoup plus généreuses à la base, il fallait attendre la tranche taxable de \$50,000 pour arriver à un taux d'imposition de 30%; celle de \$300,000 pour un taux de 50%; et le maximum de 56% ne s'appliquait qu'à partir de la tranche de \$500,000. En 1959, malgré des exemptions moins généreuses, le taux de 30% frappe la tranche de \$10,000, celui de 50% la tranche de \$40,000, et le maximum de 79% est appliqué à partir de la tranche de \$400,000. Toutefois, même ces taux considérables n'impressionneront peut-être pas les pauvres en raison de l'importance du revenu considéré. Après un dégrèvement de 80%, on estimera que le riche devrait être encore heureux de toucher un résidu qui, en s'exprimant tout de même par des dizaines de milliers de dollars, représente au delà du revenu total de bien des gens relativement à l'aise.

Pour mesurer la situation, il faut donc se tourner ici vers une nouvelle perspective. Il faut se demander : "Qu'est-ce que ça donnerait, par exemple, si on adoptait la mesure radicale de taxer à 100% toutes les tranches de revenu taxable supérieures à \$50,000 ?" Eh bien ! en supposant que les intéressés se donneraient encore la

peine de travailler pour gagner ces revenus, l'État, à l'échelle du Canada tout entier, n'en retirerait guère plus de \$100,000,000. Si, pour être plus raisonnable, il se contentait d'accroître de moitié le taux moyen de 41% qui frappe actuellement les revenus de \$50,000 et plus, pour le porter à 60%, cela ne lui vaudrait que \$41,000,000 pour l'ensemble du Canada.

L'argent, quoi qu'on en dise, n'est plus chez les riches. Toutes les dépenses de sécurité sociale que l'on pourra imaginer ne peuvent plus aujourd'hui être payées que très faiblement par ceux qui gagnent plus de \$50,000; elles ne peuvent, pour des raisons identiques, retomber que faiblement sur ceux qui gagnent entre \$25,000 et \$50,000. Ce sont ceux qui gagnent entre \$5,000 et \$25,000 qui devront en porter surtout le poids, et tout spécialement ceux qui gagnent de \$5,000 à \$15,000.

En somme, il ne sert plus de rien à la classe moyenne de se faire des illusions. Elle devra payer, et à peu près elle seule, pour toutes les dépenses sociales qu'elle demandera à l'État d'assumer. Elle devra payer non seulement sa part à elle, mais aussi celle des plus pauvres. Elle n'en sera donc jamais soulagée, mais davantage accablée. Si c'est par esprit de charité que tant de gens de la classe moyenne réclament à grands cris plus de sécurité sociale étatique, c'est sans doute merveilleux ! Si c'est parce qu'elle escompte un soulagement par les gratuités (sic) d'État, elle se prépare plus de désillusions pour demain. Il vaudrait mieux qu'elle en prenne conscience, et qu'elle cherche dans des formules plus économiques que les formules étatiques, toujours coûteuses, la solution de ses problèmes.

F.-A. A.

TABLE DES MATIÈRES

<i>Éditorial</i>	
La Commission royale d'enquête sur les publications	401
<i>Victor Barbeau</i>	
La réalité épicière	409
<i>Jean-Yves Grenon</i>	
Secrétaire d'ambassade	420
<i>Guillaume Untel</i>	
De quoi ont-ils peur ?	434
<i>Albert Lévesque</i>	
La révolution nationaliste au pays de Québec	443
<i>Paul-Émile Gingras</i>	
Les professeurs : problème de quantité et de qualité	461
<i>Jacques Poisson</i>	
Il Fratello	466
<i>François-Albert Angers</i>	
Les événements :	
Conférence interprovinciale	
Erreur fondamentale	
Les tristesses du mois	
Une leçon par les manufacturiers canadiens	
La fin des illusions	470

Hommages aux collaborateurs de
L'ACTION NATIONALE

J.-R. GREGOIRE

QUINCAILLERIE



LA. 4-1167

3605, Ontario est, Montréal

VOYAGES

1- Les Anciens Normaliens

En bateau: 28 juin - 5 sept.
\$1097. TOUT COMPRIS

12 pays
Hollande, Belgique, la Suisse,
Allemagne, Italie, le Vatican,
San-Marino, Monaco, la France,
Espagne, Andore, l'Angleterre.

11- En Terre-Sainte avec les Chevaliers du St-Sépulcre

En avion: 26 mars - 14 avril
\$998. TOUT COMPRIS

Lisbonne, Fatima, Rome, Vatican,
le Caire, la Terre-Sainte
(Liban, Syrie, Israël, Jordanie),
Paris.

Pour toutes informations, s'adresser à :

G. BELLEFLEUR, 3973 Mentana, Mtl - LA. 3-2583

LAMARRE ET FRÈRES

LÉOPOLD LAMARRE, président

*Spécialistes en meubles, accessoires électriques,
tapis, prélatris, T.V., Hi-Fi.*

3723 ouest, rue Notre-Dame, Montréal

WE. 5-4681

CHAMPION TIRE CHAIN CO. LTD.

LÉO DESCOTEAUX

gérant général

2457, rue Des Carrières

CRescent 1-6711

TOITURES PERMANENTES ENRG.

Couvertures en gravois — Ferblanterie

ATELIER :

2525-A, est, rue Jean-Talon

**RA. 2-9121

A.B.C. TOOL & DIE CO.

LÉO DESCOTEAUX

gérant général

2381, rue Des Carrières, Montréal 36

Tél. : CR. 9-7333

Pour la collation

Savourez

LA CROQUETTE



BISCUITS - GÂTEAUX - TARTES

R. GARON

CL. 9-9839

G. VÉZINA

RA. 2-8534

GARON & VÉZINA

Latte Métallique

7710, boul. Prévost

Ville d'Anjou, Qué.

COMPTOIR LAITIER "La P'tite Vache"

Endroit idéal pour se reposer.

Repas complets, repas légers.

Variété de Produits Laitiers.

Fromage en grains de la P'tite Vache.

J.-D. THIBAUT, Propriétaire

Grondines

Comté de Portneuf, Qué.

Grenache
INC.

Roch Grenache

CRÈME GLACÉE

BEURRE DE CAMEL

GRENACHE INC.

Bureau : 1504, rue Davidson

LA. 6-7771

LES AMIS DE LA REVUE

LA MACHINERIE TROTTIER

Enr.

St-Casimir
Cté Portneuf, P.Q.

•

CR. 1-6093

ERNEST PALANGE, O.D.

OPTOMÉTRISTE

• 441 est, rue Bélanger, Montréal

ROBILLARD, Michel

NOTAIRE

934, Ste-Catherine est
UN. 6-5818

•

ADRIEN COURVILLE

(Courville & Fils)

Manufacturier de fourrure en gros
418, rue St-Sulpice, Montréal
AV. 8-7474

•

MICHAUD TIRE SERVICE LTD.

533, 1ère avenue

Québec

•

Florent-G. Gauvin, Enrg.

CONFECTION POUR ENFANTS
de la naissance à 16 ans

LA. 2-6688

•

EMILIEN ROCHETTE & FILS

Les spécialistes du tapis à Québec
Téléphone 2-5235

•

352, rue St-Vallier, Québec

DON D'UN AMI

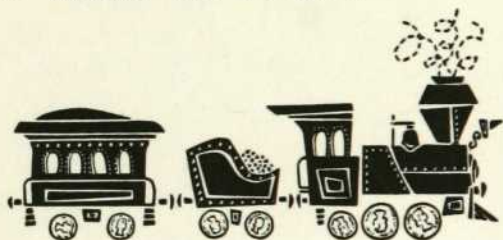
Avec les compliments de



**LA BANQUE PROVINCIALE
DU CANADA**

Votre partenaire

petit train va loin...



...LA PETITE ÉPARGNE AUSSI

OUVREZ UN COMPTE À LA

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

595 bureaux au Canada

La Sauvegarde

ACTIF	\$40,000,000
ASSURANCES EN VIGUEUR	\$200,000,000
PROTÉGEANT	111,000 assurés

Ce sera un titre de gloire pour LA SAUVEGARDE que d'avoir été la première compagnie canadienne-française à s'aventurer sur un terrain qui semblait jusqu'alors réservé à d'autres. Durant longtemps, elle fut la seule, mais ses succès encouragèrent les initiatives et facilitèrent la naissance des compagnies canadiennes-françaises fondées au cours des dernières années et auxquelles nous souhaitons le plus grand succès.